



Contrats de plan **ÉTAT-RÉGION** Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020

BILAN D'EXÉCUTION FIN 2020



Table des matières

	VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE.....	9
	A) Ferroviaire.....	10
	<i>Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne.....</i>	<i>10</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau.....</i>	<i>11</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional.....</i>	<i>12</i>
	B) Routier.....	13
	<i>Objectif stratégique n°4 : désenclaver le Centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN 164.....</i>	<i>13</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national.....</i>	<i>14</i>
	C) Modes actifs.....	16
	D) Portuaire.....	16
	VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION.....	17
	A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site.....	18
	<i>Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche.....</i>	<i>19</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne.....</i>	<i>19</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : rénover les campus.....</i>	<i>21</i>
	B) Équipements scientifiques pour la recherche.....	22
	C) Innovation.....	24
	D) Partenariat régional d'innovation (PRI).....	25
	VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....	26
	<i>Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique.....</i>	<i>27</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : économie des ressources.....</i>	<i>29</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques.....</i>	<i>30</i>
	<i>Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels.....</i>	<i>32</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages.....</i>	<i>32</i>
	<i>Objectif stratégique n°6 : eau.....</i>	<i>35</i>
	<i>Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable.....</i>	<i>36</i>

	VOLET NUMÉRIQUE.....	41
	<i>Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés.....</i>	<i>42</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture</i>	<i>42</i>
	VOLET EMPLOI.....	44
	<i>Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics.....</i>	<i>45</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels... </i>	<i>47</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne.....</i>	<i>49</i>
	VOLET TERRITORIAL.....	55
	<i>Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral.....</i>	<i>56</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires... </i>	<i>57</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public.....</i>	<i>57</i>
	<i>Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes.....</i>	<i>58</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains.....</i>	<i>58</i>
	<i>Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU.....</i>	<i>59</i>

Préambule



Le contrat de plan État – Région Bretagne (CPER) 2015-2020 concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire breton. Signé le 11 mai 2015, ce document ambitieux répond aux trois enjeux forts que sont le renforcement de l'investissement public, le soutien à l'emploi par l'investissement et la consolidation du partenariat entre l'État et les collectivités. L'État et la Région Bretagne ont ainsi respectivement contractualisé à hauteur de 593,7M€ et 602,83M€.



Le CPER s'articule autour des 5 thématiques principales du mandat de négociation adressé par le Premier ministre au Préfet de région, l'emploi, au-delà du volet qui lui est consacré, étant une priorité transversale :

- 
1. les mobilités routière et ferroviaire,
 2. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
 3. la transition écologique et énergétique,
 4. le développement numérique,
 5. le volet territorial incluant les actions relatives au numérique et à l'emploi.



Un protocole État – Région, signé le 1er octobre 2016, réaffirme les engagements pris dans le CPER en complétant deux volets : le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » est abondé de 10M€ et le volet « territorial » de 28M€, le tout également partagé entre l'État et la Région. Ce protocole a donné lieu à un avenant signé le 16 décembre 2016.



Ce bilan prend en compte les abondements financiers supra.

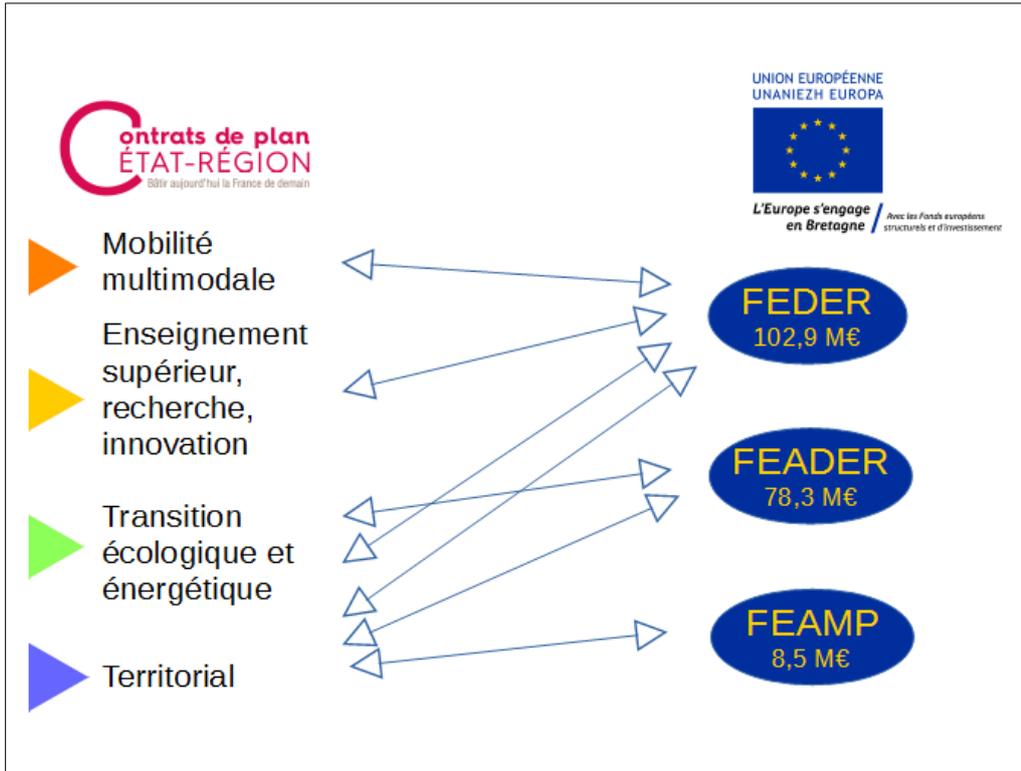


Depuis mai 2015, 53 conventions d'application ont ainsi été signées entre l'État, la Région et le cas échéant, les autres co-financeurs :

- 33 conventions concernant les opérations du volet « mobilité multimodale »,
- 12 conventions de sites couvrant les opérations contractualisées dans le cadre du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation »,
- 3 conventions d'application pour les 3 objectifs stratégiques du volet « transition écologique et énergétique »,
- 1 convention sur le volet « numérique »,
- 3 contrats de territoires (métropoles et Iles du Ponant) conclus dans le cadre du volet « territorial », un cahier des charges valant convention d'application et un appel à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes et des bourgs.

Aux côtés de l'État et de la Région, les collectivités territoriales participent ainsi aussi de façon significative au CPER.

Les programmes européens concourent également à la bonne atteinte des objectifs du CPER 2015-2020, dans le respect des trois grands enjeux définis dans l'accord de partenariat adopté le 8 août 2014 : la compétitivité de l'économie et de l'emploi, la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources et enfin l'égalité des territoires et des chances.



Exécution financière à fin 2019

Maquette révisée par l'avenant n°1 du 16 décembre 2016 :

	Crédits contractualisés		Crédits valorisés		
	État (programme LOLF et opérateurs)	Région	État	Autres partenaires	Fonds Européens
			crédits nationaux		Programmes régionaux
Volet Mobilité multimodale	267,00	416,08	69,69	409,10	15
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	133,55*	65,42	-	62,236	35,85
Volet Transition écologique et énergétique	115,49	102,80	-	-	101,30
Volet Numérique	1,56	7,53	-	11,82	-
Volet Emploi	10	10	-	-	-
Volet Territorial	90,05	20 M€ + contrats de partenariats	-	-	37,50
TOTAL	617,65 M€	621,83 M€	69,69 M€	483,16 M€	189,65 M€

* La part État inclut uniquement le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires ainsi que les Grands Organismes de Recherche mais n'inclut pas l'enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial

Avancement global du CPER par volet à fin 2020 :

Au 31 décembre 2020, le contrat de plan État-Région présente un taux d'exécution financière de 83,6 % en crédits programmés.

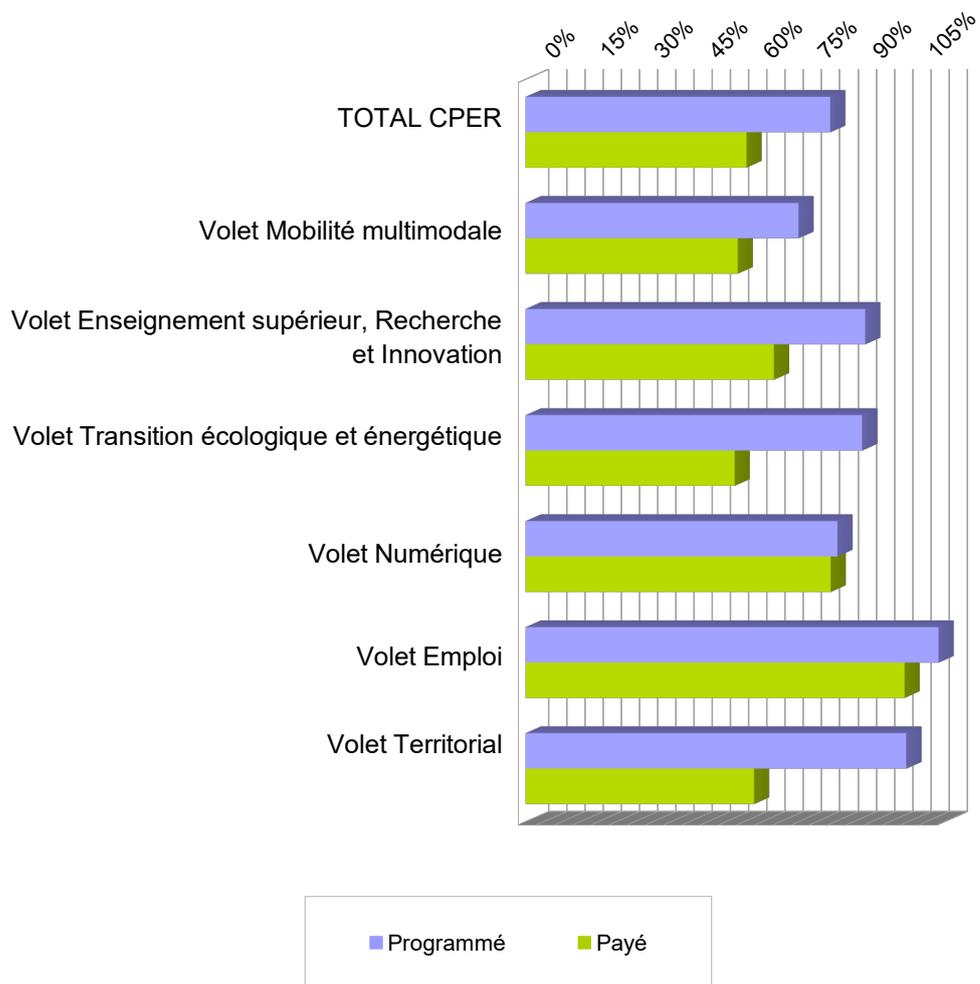
Le bilan des crédits engagés par les autres partenaires, notamment les collectivités, n'est pas présenté, faute d'une version exhaustive de ces engagements.

Contribution des Fonds européens :

La maquette financière annexée au CPER ne chiffre pas de façon exhaustive l'ensemble des cofinancements européens, dont les montants exacts figurent dans les conventions d'opérations.

Fonds européens	FEDER au 31/12/2020		FEADER au 31/12/2020	
	Programmé	Engagé	Programmé	Engagé
Volet Mobilité multimodale	40,844 M€	25,844 M€	-	-
Volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	32,618 M€	32,618 M€	-	-
Volet Transition écologique et énergétique	7,644 M€	7,644 M€	90,902 M€	89,971 M€
Volet Territorial	1,534 M€	1,534 M€	12,638 M€	9,375 M€
TOTAL	82,640 M€	67,640 M€	103,54 M€	99,346 M€

L'exécution financière du CPER peut également être présentée par volet pour le périmètre État – Région :





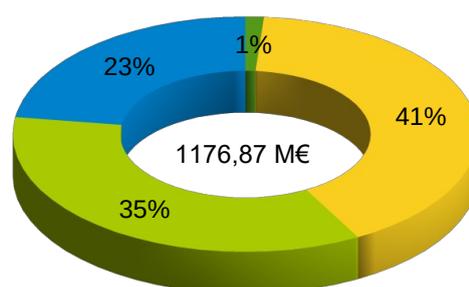
VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE

La situation péninsulaire et périphérique de la Bretagne par rapport au territoire national est une réalité déterminante. Face à cette situation, l'élaboration du volet « mobilité multimodale » du CPER 2015 - 2020 a conduit à définir une stratégie suivant des orientations pourvues d'un budget équilibré, en cohérence avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne et les conclusions de la Commission « Mobilité 21 ». Ces orientations visent à prioriser la fluidification de la porte d'entrée de la Bretagne, l'amélioration des liaisons vers la pointe bretonne, la desserte fine du territoire régional, le désenclavement routier du Centre Bretagne et la poursuite de la modernisation du réseau routier national.

	État	Région	Autres	FEDER*	Total
Ferroviaire	126,93 M€	159,18 M€	398,89 M€	-	685 M€
Routier	139,82 M€	122,56 M€	9,24 M€	-	271,62 M€
Modes actifs	0,25 M€	-	-	-	0,25 M€
Port de Brest	-	134,345 M€	70,656 M€	15 M€	220 M€
Total volet mobilité multimodale	267 M€	416,08 M€	478,79 M€	15 M€	1 176,87 M€

**Le présent tableau ne tient pas compte des fonds FEDER pouvant être mobilisés sur les projets de PEM*

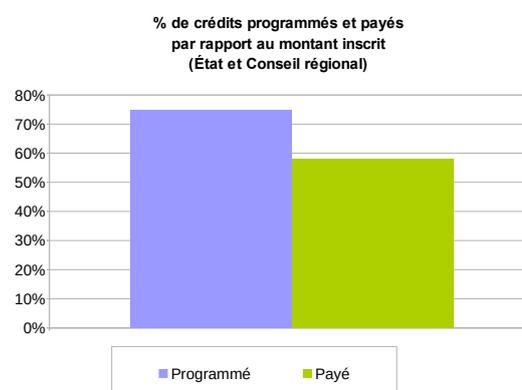
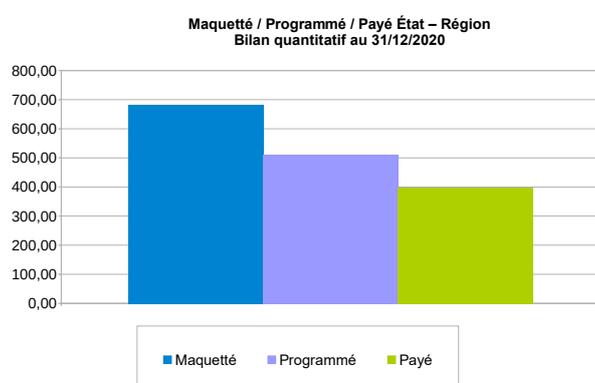
Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Autres ■ FEDER

En 2020, un avenant au CPER 2015-2020 portant sur le volet mobilité multimodale a été préparé afin d'ajuster les montants contractualisés selon les orientations, en intégrant le pacte d'accessibilité pour la Bretagne, à enveloppe constante, et de proroger le délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2022.

Exécution financière à fin 2020



A) Ferroviaire

Grâce aux investissements importants réalisés lors des précédents CPER, la Bretagne bénéficie d'un réseau ferroviaire structurant de bon niveau (Rennes-Brest / Rennes-Quimper), qui prolonge l'effet LGV (ligne à grande vitesse) sur l'ensemble du territoire. Le CPER en cours se consacre fortement à la réalisation des projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) et à la remise à niveau des lignes de maillage qui complètent le réseau structurant. Après la mise en service du projet Bretagne à Grande Vitesse en 2017, les enjeux d'accessibilité du territoire et de capacité du réseau ferroviaire restent prégnants.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Ferroviaire	126,93	65,48	51,6%	159,18	117,15	73,6%

Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne

La commission « mobilité 21 » a identifié le nœud ferroviaire de la gare de Rennes comme l'un des nœuds nationaux devant être traité en priorité. Le programme d'investissement doit finaliser les aménagements réalisés dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse 2017/2018.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	48,50	27,34	56,4%	51,16	31,97	62,5%

Les travaux du nœud rennais se poursuivent. Les trois premières phases de travaux de désaturation se sont achevées en permettant de dégager une économie conséquente par rapport au coût prévisionnel. Une quatrième phase, le projet 2TMV (2 trains sur la même voie) ne portant que sur la signalisation, permet, sans toucher aux voies, d'augmenter la capacité de la gare. Les travaux de cette 4ème phase ont été engagés fin 2020 avec la signature de la convention de réalisation en septembre 2020 pour un montant de 9,495 M€.

Pour l'accueil des voyageurs en gare de Rennes, le pôle d'échanges multimodal a été inauguré en 2019.

Le passage en vitesse en gare de Rennes est désormais appréhendé dans une approche plus large, qui consiste à formaliser un schéma directeur du nœud ferroviaire rennais à horizon 2030, intégrant des horizons intermédiaires de réalisation d'opérations, et préparant les aménagements nécessaires au développement de l'offre en gare de Rennes pour toute la Bretagne. En 2020, une étude complémentaire à l'étude d'opportunité finalisée en 2019 a été lancée pour élargir les perspectives d'intervention. Cette étude est menée en cohérence avec l'étude prospective TER portée par la Région Bretagne. Elle devrait s'achever en 2021.

Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau

Afin de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton et d'absorber l'augmentation de la fréquentation, des investissements sont nécessaires pour adapter le réseau et les gares.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau	34,85	9,14	26,2%	41,48	15,82	38,1%

Concernant les liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays de la Loire », le projet se poursuit, structuré selon deux axes : l'axe Sud incluant notamment la création prioritaire d'une liaison nouvelle Rennes - Redon et l'axe Nord pour lequel la poursuite d'études doit permettre de construire un schéma directeur. Une convention, signée en 2020 pour un montant de 2,82 M€, couvre le financement d'une première phase d'études préliminaires, commune aux deux axes, qui doit permettre de mettre à jour et à niveau les données disponibles à l'issue du débat public et de sa phase complémentaire de 2017.

L'opportunité de l'opération de mise en bloc automatique lumineux de la ligne Guingamp - Plouaret a été réexaminée dans le cadre des réflexions portant sur le schéma directeur du nœud rennais, aboutissant à une remise en cause de l'utilité du dispositif à ce jour.

En ce qui concerne les pôles d'échanges multimodaux (PEM), 9 contrats de pôle ont été signés à ce jour pour chacun des sites identifiés, soit Auray, Saint-Brieuc, Guingamp, Lorient, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper et Vannes. Les PEM de Saint-Brieuc, Guingamp, Redon, Morlaix, Lorient et Rennes ont été inaugurés. Les travaux se terminent à Auray et les études et travaux se poursuivent à Quimper et Vannes.

Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional

La desserte du territoire régional nécessite un réseau ferroviaire performant. À ce titre, des investissements doivent être consentis pour maintenir ou moderniser l'infrastructure existante des lignes de maillage du territoire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Assurer une desserte fine du territoire régional	43,58	28,99	66,5%	66,54	69,37	104,2%

La ligne Brest - Quimper était déjà inscrite à la précédente contractualisation. La signature en 2016 d'une convention de financement à hauteur de 70 M€, suite à l'affectation de 5,75 M€ d'autorisation d'engagement de crédits État et de 21 M€ de crédits de la Région, a permis la réalisation des travaux de remise en état complète de la ligne, de fin 2016 à fin 2017.

La ligne Guingamp - Paimpol, du fait de sa dégradation au fil des années, nécessitait des investissements pour améliorer l'offre aux usagers. Sur la base de la convention de financement conclue en 2015, actant un financement de 5,6 M€ de l'État et 11,9 M€ de la Région aux côtés de SNCF Réseau et des collectivités du département, les travaux de remise en état ont été menés de septembre 2016 à avril 2017.

La ligne Rennes - Châteaubriant est la plus fréquentée en périphérie de Rennes et il était nécessaire de régénérer la voie en mauvais état. En 2017, des études d'avant-projet/projet pour la remise en état de la ligne ont été menées. Sur la section Rennes - Retiers, les travaux ont été réalisés en 2019. Sur la section Retiers —Châteaubriant, 2019 a permis d'aboutir à la signature de la convention de cofinancement de la phase de réalisation et les travaux programmés sont en cours depuis fin 2020.

La ligne Lamballe - Dol avait fait l'objet d'une première phase de régénération lors de la précédente contractualisation et le CPER 2015-2020 s'inscrit dans cette continuité. À ce titre, des études d'avant-projet sur la section Dinan - Dol et des études préliminaires sur la section Dinan - Lamballe, ont été réalisées en 2016, permettant de préciser les aménagements à réaliser. Les travaux sur la section Dinan – Dol ont été réalisés en 2020. Sur la section Dinan - Lamballe, l'avant-projet était en cours de finalisation fin 2020 avec une perspective de début de travaux en 2023, dans le cadre d'un financement qui sera principalement assuré via le plan de relance.

Les quais de certaines gares de la ligne Rennes - Saint-Malo doivent également faire l'objet d'investissements pour accueillir les voyageurs dans des conditions de sécurité optimales. Les études préliminaires menées ont mis en avant la nécessité d'une reprise prioritaire des quais de la gare de Saint-Médard-sur-Ille, opération réalisée en 2018.

Afin d'améliorer le transport de marchandises, des actions ont été inscrites sur l'axe Nord-Sud (Saint-Brieuc, Loudéac, Pontivy, Auray). Sur la ligne Auray - Pontivy - Saint-Gérard, des travaux de remise en état de la section Auray - Pontivy avaient été réalisés en 2015 pour un montant global de 4,039 M€. Des échanges ont eu lieu en 2020 sur les modalités de financement de nouveaux travaux d'urgence sur la section Pontivy - Saint-Gérard.

La nouvelle version du système d'information multimodale BreizhGo a été mise en ligne en février 2015. Depuis, plus de 2 millions de recherches sont effectuées chaque mois, après la mise à disposition en open-data des résultats des calculateurs du système (recherche d'itinéraires et d'horaires). En 2018, c'est la base de données multimodales qui a été mise à disposition sur le point d'accès national transports.data.gouv.fr.

Le marché du SIM a été renouvelé en 2019 et le site BreizhGo a changé de nom pour devenir MobiBreizh. Il a été refondu pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité de la Région Bretagne, le calculateur d'itinéraires a été enrichi et une rubrique « Accessibilité » est dédiée à l'information sur l'accessibilité des transports régionaux.

B) Routier

La Bretagne bénéficie d'un maillage routier performant : trois autoroutes se prolongent en voies express près des littoraux, en plus des radiales autour de Rennes. Néanmoins, des faiblesses persistent, comme la desserte du Centre Bretagne ou la saturation de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Routier	139,82	116,88	83,6%	122,56	77,81	63,5%

Objectif stratégique n°4 : désenclaver le Centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN 164

Cet objectif répond à une double ambition : celle d'améliorer le confort des usagers, mais aussi offrir une opportunité économique pour le Centre Bretagne.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN 164	116,80	109,08	93,4%	118,36	74,50	62,9%

La mise à 2x2 voies de la RN 164 se poursuit selon le calendrier annoncé, avec pour objectif d'avoir engagé sur ce CPER les travaux sur l'ensemble des secteurs, sauf Mûr-de-Bretagne.

Sur le secteur de Châteauneuf-du-Faou, après la finalisation des études et procédures en 2015/2016, le chantier a démarré en juin 2017 et se poursuivra jusqu'à 2021.

Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique en octobre 2015, les études du projet technique détaillé relatif au secteur de Rostrenen sont achevées sur les sections 1 et 2 et se poursuivent sur la section 3. Les travaux de la première section ont débuté en 2019 (déviations de Plouguernevel), ceux de la deuxième section ont débuté en 2020.

Sur le secteur de Plémet, le projet a été déclaré d'utilité publique en juin 2018 et les études de niveau projet sont quasiment achevées. Les travaux débuteront début 2021.

Le projet concernant le secteur de Merdrignac a été déclaré d'utilité publique le 27 novembre 2017 et les études de projet et procédures réglementaires sont bien avancées sur la section Ouest. Sur la section Est, les travaux sont financés par le CPER et ont commencé en 2020.

Le projet concernant le secteur de Mûr-de-Bretagne a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 17 janvier 2019. Les études de projet et les procédures se poursuivent.

Les opérations de Châteauneuf-du-Faou, Merdrignac et Rostrenen ont bénéficié en 2020 de crédits issus du plan de relance (21,3 M€ au total pour l'État).

Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national

Le dernier objectif stratégique de ce volet routier porte sur la modernisation et la sécurisation du réseau routier national ainsi que sur la décongestion de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Moderniser et sécuriser le réseau routier national	23,02	7,80	33,9%	4,20	3,31	78,8%

Les études relatives à l'aménagement de la RN 176 se poursuivent (mise à 2x2 voies). En 2020, le projet a été déclaré d'utilité publique avec la prise d'un arrêté de DUP emportant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et l'autorisation environnementale unique, valant autorisation de travaux en site classé, a été obtenue. Une convention de financement des études de projet, portant sur 1,7 M€, a été signée fin 2020 entre l'État, la Région, et les départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

L'État, la Région et Rennes Métropole ont signé en juillet 2017 une convention de partenariat, matérialisant le partage d'un diagnostic, d'objectifs et d'orientations de travail pour la rocade de Rennes. Des études liées à la desserte de l'éco-cité « ViaSilva » (échangeur des Longchamps et de la Porte de Normandie) ont été menées et ont débouché sur des travaux en 2019 sur l'échangeur des Longchamps (shunt Sud-Ouest du giratoire).

En 2020, les réflexions se sont poursuivies sur les mobilités dans l'Ouest rennais afin de définir le contenu de la poursuite des études d'opportunité. En parallèle, les résultats de l'étude sur le trafic de transit dans l'agglomération rennaise ont été réceptionnés et diffusés aux partenaires.

L'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine, retenu au CPER 2015-2020 pour un montant de 6 M€, avait fait l'objet d'une convention de cofinancement signée en juin 2019. L'opération vise à sécuriser et fluidifier les échanges entre la RN 24 et la RN 166. La première tranche de travaux a été réalisée à l'été 2019 et la seconde, portant sur la bretelle Rennes-Vannes, s'est achevée en 2020.

Cet objectif stratégique intègre aussi la restructuration et la mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national. Ces interventions visent à remédier à des problématiques de sécurité et de congestion. À ce titre, des travaux ont pu être menés en 2016 sur l'échangeur du Launay à Morlaix sur la RN 12 ainsi qu'en 2017 sur l'échangeur de La Chesnaye à Guingamp (RN 12). Les travaux d'aménagement de l'échangeur de La Bézardais à Quévert (RN 176) ont fait l'objet d'une convention de cofinancement en février 2019 et se poursuivent, les travaux du demi-échangeur Nord ont été terminés en 2020. Deux nouvelles opérations ont été engagées en 2020 : les travaux d'aménagement de l'échangeur de la Ville-es-Lan à Lamballe qui ont débuté au second semestre et devraient s'achever en 2021 ainsi que ceux de l'échangeur de Pleumeleuc, engagés financièrement afin de permettre la réalisation des travaux en 2021. De nombreuses études sont également en cours sur les échangeurs prioritaires identifiés, notamment les échangeurs de Saint-Eloi et de Kervao à Guipavas et du Pont-de-Pacé qui disposent de projets finalisés. Les opérations de la Bézardais, de la Ville-es-Lan et de Pleumeleuc ont toutes bénéficié en 2020 de crédits du plan de relance (566 k€ pour l'État). Le plan de relance permettra en outre d'engager en 2021-2022 la quasi-totalité des projets prêts à réaliser.

L'échangeur du Liziec a fait l'objet d'un accord sur un programme d'études et les conditions de financement de celui-ci. A l'issue d'une première phase d'études, la concertation préalable, initialement prévue au printemps 2020, s'est finalement tenue en fin d'année et au début 2021.

Sur le tronçon de la RN 12 à l'Est de Fougères, l'étude du projet, entamée fin 2015, a mené début 2017 à une concertation publique permettant un choix de variante de tracé. L'année 2020 a été consacrée à la construction d'une solution consensuelle de poursuite du projet en lien avec l'ensemble des acteurs.

Des travaux avaient également été effectués en 2016/2017 pour l'installation d'écrans anti-bruit sur la RN 24 entre Mordelles et Treffendel, ainsi que d'une déviation hors d'eau à Mordelles. Un chantier a été mené en 2017/2018 (Porte de Lorient à Rennes) et un nouveau chantier est prévu en 2021 sur la RN24. Le plan de relance va permettre une nette accélération de ce type de travaux en 2021-2022.

C) Modes actifs

Aucune action visant à soutenir les « modes actifs » (marche, vélo) n'a été financée par le CPER à fin décembre 2020.

D) Portuaire

La modernisation des ports bretons est une priorité régionale partagée afin de développer une filière de référence des énergies marines renouvelables.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog
D. Portuaire	134,35	134,35	100,0%

Le projet de développement du port de Brest a accueilli en 2020 le premier industriel sur les surfaces dédiées aux activités de fabrication de machines EMR. La joint venture Navantia-Windar a réalisé des travaux d'implantation tout au long de 2020 pour démarrer un premier atelier de fabrication de pièces de fondations d'éoliennes offshore en septembre 2020.

Les aménagements terrestres (consolidation de terrain, VRD, aménagements paysagers) du site ont été presque totalement achevés en 2020, ce qui a permis de transférer toute la partie terrestre du nouveau terminal EMR au concessionnaire du port au 31/12/2020.

Pour la partie maritime du projet, l'année 2020 a été une année d'arrêt de chantier : en effet, le sinistre déclaré sur le quai n'a pas permis de poursuivre les opérations, même connexes comme les dragages et le remplissage du casier d'accueil des sédiments pour poldérisation ultérieure. L'année a été consacrée aux études d'une solution de renforcement du quai et aux négociations des modalités juridico-financières de sa réalisation. Un accord a été trouvé en décembre 2020 afin que la reprise des travaux du quai puisse avoir lieu début 2021.

Dans l'attente, l'industriel EMR déjà installé et ceux à venir pourront utiliser les autres quais du port de Brest reliés aux surfaces nouvellement livrées par des routes de liaison.

Au regard de la programmation 2015-2020, les paiements ont été réalisés à hauteur de 100 % pour la thématique portuaire.



VOLET ENSEIGNEMENT RECHERCHE ET INNOVATION

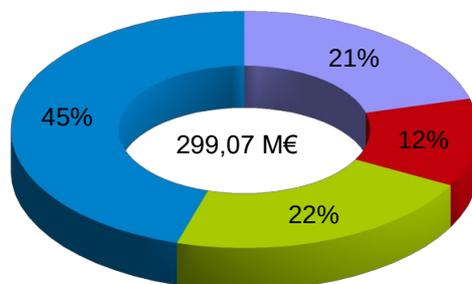
SUPÉRIEUR,

Les effectifs étudiants bretons, le nombre d'unités de recherche mobilisant plus de 7 000 salariés et la présence de tous les organismes de recherche placent la Bretagne dans les premiers rangs des régions françaises en matière de recherche et d'innovation. Le renforcement des filières historiques et l'accélération des filières émergentes nécessitent de mobiliser les partenariats et financements au profit de l'immobilier et de la structuration de sites, des équipements scientifiques pour la recherche ainsi que l'innovation.

	État	Région	Europe	Autres	Total
Total volet enseignement supérieur, recherche et innovation	135,55 M€*	65,42 M€	35,85 M€	62,24 M€	299,07 M€

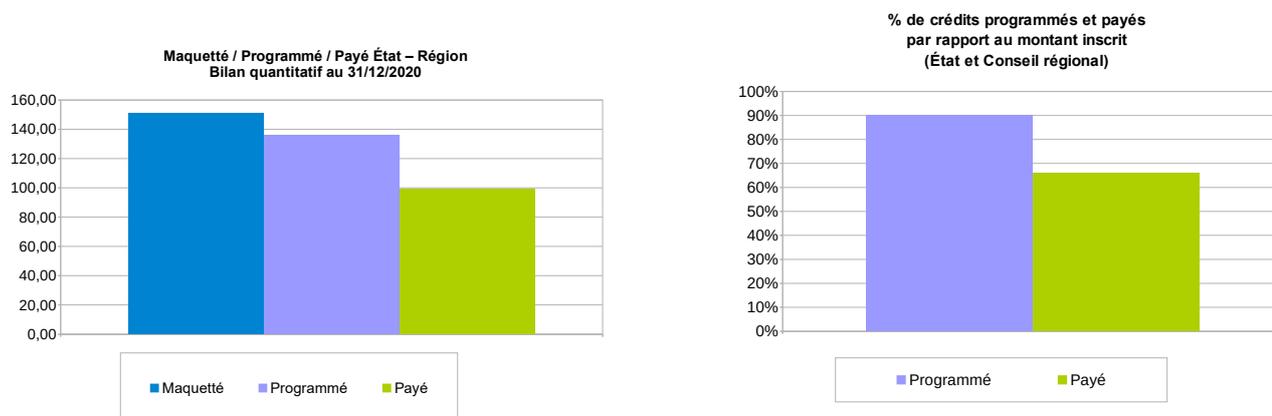
**La part État inclut le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), les Grands Organismes de Recherche et une enveloppe prévisionnelle de crédits Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du volet territorial*

Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Europe ■ Autres

Exécution financière à fin 2020



A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site

Une région multipolaire comme la Bretagne nécessite une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, en prenant en compte les logiques territoriales. Soutenir les projets de recherche, organiser les différents sites et rénover le parc immobilier dans un contexte d'efficacité énergétique sont des problématiques auxquelles répond le CPER.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site	53,60	42,73	79,7%	34,55	31,04	89,9%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

La programmation des crédits État du BOP 150 (« formation supérieure et recherche universitaire »), alliée à la programmation des crédits régionaux, a continué à abonder des opérations démarrées précédemment. Les opérations nouvelles ont été sélectionnées pour leur degré de maturité.

L'objectif de la programmation 2020 a été d'engager tous les crédits prévus sur les opérations démarrées afin qu'elles puissent se réaliser dans des conditions optimales. Le delta entre les montants programmés et inscrits au CPER correspond essentiellement à des opérations qui n'ont pas pu démarrer (2ème tranche du Pôle Santé de Brest et BU Droit Rennes).

Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche

Les opérations immobilières retenues visent à soutenir les projets de recherche correspondant à quelques acteurs clés identifiés par les documents stratégiques nationaux ou régionaux (STRATER, S3, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Soutenir les projets de recherche	9,49	9,30	98,0%	8,17	7,91	96,8%

Pour l'Ille-et-Vilaine, le projet « Multimat - Institut du Verre » a été réceptionné en septembre 2020.

Le 2e concours d'architecture de l'opération « Buffon » a eu lieu et les études ont démarré. La consultation Travaux devrait être publiée fin mai 2021 pour un démarrage des travaux en septembre et une réception en décembre 2022.

Élaborée courant 2020, la consultation des travaux pour l'opération Thera Tech sera publiée mi-2021 pour un démarrage des travaux en septembre 2021 et une réception en décembre 2022.

Le premier concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'extension de l'animalerie de Villejean à Rennes ayant été déclaré infructueux, suite à une inadéquation programme/enveloppe financière mise à jour au retour des esquisses, sera relancé en 2021.

L'opération IRSET 2e tranche est en cours d'études avec un démarrage travaux prévu en décembre 2021.

Dans le Finistère, les travaux de l'opération « Laber - Blue Valley » de Sorbonne Université ont démarré et devraient s'achever à l'automne 2021.

Pour ce qui concerne la Région, la programmation 2020 a permis de finaliser ses engagements, notamment sur deux opérations immobilières que sont la 2ème tranche de l'IRSET et la réalisation de l'animalerie sur Villejean.

Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne

D'ici à 2022, 6 000 étudiants supplémentaires sont attendus en Bretagne. Cette attractivité nécessite des investissements importants en matière d'organisation et de rénovation des sites universitaires.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Organiser les sites universitaires de Bretagne	24,13	15,63	64,8%	16,96	14,58	86,0%

Dans les Côtes d'Armor, l'opération relative à la réhabilitation de l'IUT de Lannion est en cours.

Par ailleurs, la réception des travaux initiés en 2019 de l'opération relative au transfert du RU sur le Campus Mazier a été reportée au printemps 2021 en raison de l'impact de la crise sanitaire.

Dans le Finistère, la réhabilitation de la cité universitaire « Bouguen » à Brest s'est poursuivie. La tranche 1 (rénovation du bâtiment Lanredec 2) avait été livrée et réinvestie par les étudiants fin 2018. La deuxième tranche de travaux (bâtiment Lanredec 1) a été livrée en février 2020. Retardés en raison du contexte sanitaire, les travaux ont débuté en juin 2020 pour le bâtiment Bouguen et devraient s'achever courant février 2022.

Le transfert de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Quimper, intégralement financée, s'est achevé en juin 2020.

Concernant l'IUT de Quimper, l'opération de modernisation de la halle fabrication pour le pôle agroalimentaire, également intégralement financé, est en phase travaux après un arrêt total dû au contexte sanitaire et devrait s'achever mi-2021.

Le programme de l'opération « Campus Brest », constituée du pôle santé brestois, est finalisé. Courant 2021, le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre devrait être désigné pour des études de conception prévues en 2022 et des travaux phase 1 en 2023/2024. Afin d'assurer le financement de cette opération, la seconde tranche de travaux sera inscrite au prochain CPER 2021-2027.

Enfin, l'opération « Réhabilitation IUT de Brest » a bénéficié de l'intégralité du financement attendu de l'État et de 0,30 M€ de la Région. Cette opération est au stade des travaux. La phase 1 a été réceptionnée en décembre 2020. La phase 2, en préparation, sera livrée au plus tard en octobre 2021. La livraison de la phase 3 est attendue pour l'été 2021.

À Rennes, les travaux se sont poursuivis concernant la modernisation des bâtiments AEFG de la cité universitaire à Beaulieu. Les travaux du bâtiment E ont été réceptionnés en août 2020 et en octobre 2020. En juillet 2020, ont débuté les travaux sur le bâtiment F (achèvement prévu en juillet 2021).

Après une étude de faisabilité ayant conclu à la nécessité de créer une cuisine centrale et de regrouper les restaurants universitaires du Nord de Beaulieu (suppression à terme de celui de l'INSA), les études de maîtrise d'œuvre (phase PRO) du restaurant universitaire de l'Étoile ont été validées en juillet 2020 et l'appel d'offres a été lancé en octobre 2020. Suite à la décision d'infructuosité en janvier 2021, un nouvel appel d'offres sera lancé au printemps 2021 pour un début des travaux programmé début 2022.

L'opération « Campus centre de Rennes », destinée pour sa part à reloger les services de

RH de l'université de Rennes 1 dans des locaux à réhabiliter sur le campus de Beaulieu, avait été intégralement financée par l'État avec 0,528 M€ complémentaires en 2019.

Dans le Morbihan, la réhabilitation énergétique de l'IUT de Lorient s'est achevée fin 2020. Elle avait bénéficié de la totalité des financements inscrits de la part de l'État et de la Région à fin 2017. L'enveloppe CPER a permis de réaliser la réhabilitation globale du bâtiment HSE, ainsi que de rénover les toitures-terrasses du bâtiment GIM.

Enfin, le programme cafétérias, qui est amorcé dans ce CPER pour donner une identité et une marque aux sites cafétérias du CROUS, a obtenu 0,1 M€ de la part de l'État pour deux des quatre cafétérias prévues : l'une à Brest (bâtiment Segalen) et l'autre à Lorient (bâtiment Paquebot). Les travaux sur Lorient sont achevés et ceux sur Brest ont été réceptionnés en janvier 2020.

Coté Région, l'année 2020 a permis d'engager tous les crédits nécessaires à la réalisation de la 1ère tranche du Pôle Santé de Brest et à la réhabilitation du restaurant universitaire « L'étoile » sur le campus de Beaulieu.

Objectif stratégique n°3 : rénover les campus

L'augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire breton nécessite de maintenir les sites universitaires à un haut niveau d'exigence. Le CPER s'inscrit dans cette ambition en investissant dans la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique des campus bretons.

Sur cet objectif, la ligne « études générales » dotée à parité État – Région de 0,542 M€ à fin 2018, a été abondée de 0,30 M€ à parité de la part de l'État et de la Région afin d'acquérir le terrain d'assiette du futur bâtiment « Thera Tech » appartenant au CHU.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Rénover les campus	19,98	17,80	89,1%	9,39	8,55	91,0%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

a) Fonctionnalité des campus

Dans le Finistère, le programme de rénovation du pôle « maths-stic » de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a été finalisé. A partir de 2021, les études de conception seront conduites jusqu'en avril 2022 pour un démarrage des travaux en septembre 2022 (livraison envisagée en 2024).

La réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment 11 sur le site de l'Agrocampus est en cours de réalisation avec l'affectation des derniers engagements sur 2020.

b) Sécurité et accessibilité

En Ille-et-Vilaine, la réhabilitation des amphithéâtres de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rennes a été réceptionné en février 2020. Pour le premier équipement, 50 000 € avaient été ouverts en 2019 côté État.

Concernant l'opération « accessibilité IEP », le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié et celui relatif aux études de conception a été lancé. Cette opération bénéficie par ailleurs d'un financement au titre du Plan de relance.

Concernant l'Université Rennes 1, l'opération « réfection partielle de l'étanchéité du bâtiment 28 » et démolition des préfabriqués 5A et 27A » est en cours de travaux. Les travaux de démolition des préfabriqués du 27A ont été réceptionnés en novembre 2020. Les préfabriqués du 5A devraient être démolis pendant l'été 2021. Les travaux de réfection partielle de l'étanchéité du bâtiment 28 seront réceptionnés en juin 2021.

c) Rénovation énergétique

En Ille-et-Vilaine, la rénovation du bâtiment de recherche 10 C à Beaulieu est en partie intégrée à l'opération « SOPHIE ». Les travaux de la partie neuve Halle Technologique sont en cours de réception et ceux concernant la partie réhabilitée seront réceptionnés en novembre 2021.

L'opération « réhabilitation recherche bio santé Villejean » est scindée en 4 phases, dont 2 sont réalisées. Cette opération était intégralement dotée à la fin 2017 pour les parts État et Région du CPER. La 3ème phase, qui concerne les locaux d'anatomie, est en cours de réception. La 4ème phase, qui concerne l'IGDR au bât 4 en est au stade études.

La réhabilitation des bâtiments E et L sur Villejean a été dotée d'un complément d'enveloppe de 1,355 M€ État et de 0,80 M€ pour la Région. Les travaux sur le bâtiment L ont été réceptionnés en 2019 et la réhabilitation du bâtiment E sera achevée en septembre 2022 après démarrage des travaux en juin 2021.

Dans le Morbihan, pour l'opération de réhabilitation de l'ENSIBS de Vannes, le solde d'AE État a été ouvert en 2019 pour 0,20 M€, et 0,15 M€ côté Région. L'opération avait débuté par une première tranche de travaux réalisée en 2019 (ravalement). Elle s'est poursuivie et a été achevée en 2020 (changement des chaudières, remplacement de l'ensemble des ouvrants des menuiseries extérieures, migration de l'éclairage en led sur détection dans les circulations et toilettes, rénovation de toitures-terrasses).

Coté Région, les derniers engagements ont été pris début 2020 pour permettre la réalisation de l'opération de rénovation énergétique sur le bâtiment E de l'Université Rennes 2 sur le campus de Villejean ainsi que la 4ème phase de travaux concernant la rénovation énergétique de bâtiments sur le campus Santé de Rennes 1 (bâtiment 4 IGDR).

B) Équipements scientifiques pour la recherche

En soutenant une recherche / innovation de rang mondial, le CPER se donne pour ambition d'ancrer cette dernière sur les territoires. Les 40 projets retenus s'inscrivent chacun dans un des 7 domaines d'innovation de la stratégie (DIS) de spécialisation intelligente bretonne à l'exception de 2 projets transversaux (DATARMOR et CeSGO).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Équipements scientifiques pour la recherche	24,47	23,88	97,6%	22,13	21,49	97,1%

Les programmations ont été établies en étroite concertation entre l'État et la Région, sur la base des priorités indiquées par les porteurs de projets et les établissements bénéficiaires, dans le respect des priorités du mandat du Premier ministre.

L'État a choisi de concentrer les crédits sur un nombre restreint d'opérations afin que les montants attribués puissent avoir un effet levier important et permettre la réalisation de tranches d'opérations ayant un impact scientifique fort, l'objectif étant également de favoriser la finalisation rapide de certaines opérations. Ainsi, 4 projets avaient été financés par l'État en 2015 pour un montant total de 1,3 M€.

Fin 2020, 9 projets ont reçu une autorisation d'engagement et sont honorés à 100 %. La subvention allouée de 2,31 M€ correspond au solde de la dotation totale 2015-2020.

Les subventions engagées par l'État via le MESRI (BOP 172) sur les années 2015 à 2020 représentent 100 % du montant contractualisé au titre des équipements de recherche.

Pour les crédits de paiement, une interrogation demeure sur le projet Thera Tech (recherche sur les dispositifs médicaux), dépendant de l'avancement de l'immeuble prévu pour recevoir les équipements. Aussi concernant l'exécution du budget, le seul risque identifié serait le retard du projet Thera Tech entraînant une impossibilité pour l'État de verser le solde (10 %).

Les opérations ont été exécutées avec un degré de conformité pratiquement total à la programmation initiale, certains redéploiements s'étant avérés nécessaires en 2020 pour achever de manière satisfaisante quelques projets (SOPHIE STIC&Ondes pour l'Université de Rennes 1 a ainsi bénéficié d'un financement complémentaire).

Par ailleurs, une part des crédits contractualisés par l'État provient du ministère des Armées (programme 144), notamment à travers les projets de l'ENSTA Bretagne, et du ministère en charge de l'Industrie (programme 192), à travers les projets de l'IMT Atlantique. L'ENSTA Bretagne était concernée par une enveloppe de 3,62 M€ de crédits inscrits, sur lesquels 3,51 M€ ont effectivement été engagés à fin 2020. L'IMT Atlantique est allé légèrement au-delà des 2,2 M€ inscrits pour ses projets et a engagé 2,23 M€ sur le CPER à fin 2020.

La Région a souhaité quant à elle soutenir fortement un grand nombre de projets dès le démarrage du CPER. Tous les domaines d'innovation stratégiques et tous les établissements bénéficiaires du CPER ont obtenu des financements pour leurs investissements de recherche.

Pour établir la programmation régionale et FEDER, la Région a tenu compte des priorités et des disponibilités financières des collectivités territoriales infra-régionales.

Cette dynamique partagée a porté ses fruits sur l'ensemble du territoire et il est à noter que toutes les opérations inscrites au CPER ont été financées en totalité.

Le financement régional pour les projets d'équipements scientifiques - et, pour une part moindre, pour deux opérations de fonctionnement (plates-formes des Humanités Numériques et Loustic, portées par l'Université de Rennes 2) - s'élève à un total de 21,790 M€ en équipement et à 0,463 M€ en fonctionnement à fin 2020, y compris en soutenant des opérations immobilières en relation avec les programmes d'équipements.

Au total, sur la période 2015-2020, les montants versés par la Région atteignent 100 % du montant total de la contribution régionale contractualisée au titre des équipements*.

De même, la contrepartie FEDER a été activée en 2020 pour un montant de 4,030 M€ (soit 29 dossiers). Au total, sur la période 2015-2020, les subventions FEDER représentent un montant total de 30,604 M€ représentant 89,72 % des montants envisagés pour soutenir les projets d'équipements inscrits au CPER recherche. Il reste cependant quelques dossiers en cours de programmation sur 2021.

Il est à noter que l'opération stratégique de modernisation du supercalculateur Datarmor avait été réalisée comme convenu sur les années 2016 et 2017. Cette infrastructure modernisée a été inaugurée en juin 2017 par IFREMER et les financeurs.

L'impact direct des projets financés sur l'excellence de la recherche régionale est difficile à estimer du fait que les équipements scientifiques dont l'acquisition est ainsi permise ne sont que l'un des facteurs essentiels de cette excellence. Une enquête menée en 2019 par la DRRT (devenue la DRARI en 2021) auprès des porteurs de 20 projets financés (pour un total de 35 M€) a montré que les opérations du CPER ont contribué, pour les unités de recherche concernées, à 3 432 publications sur 5 ans (ce qui équivaldrait à plus de 15 % du nombre de publications annuelles en Bretagne), 540 thèses, 465 post-doctorats, 129 projets de recherche nationaux ou européens, 86 brevets et une dizaine de startups. Si ces chiffres ne permettent pas de mesurer en eux-mêmes l'impact du CPER, qui par ailleurs ne peut se constater a posteriori que sur une durée plus grande, ils illustrent néanmoins le fait que les projets s'inscrivent au cœur de dynamiques d'excellence.

C) Innovation

Le CPER a pris en compte l'innovation dans une démarche partagée avec les collectivités. Cette innovation s'inscrit dans les priorités de la « S3 Bretonne » et s'articule pleinement avec les efforts réalisés pour la diffusion de cette innovation dans les filières structurantes du territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
C. Innovation	2,30	2,25	97,5%	3,75	4,52	120,7%

En 2020, l'État a contribué à hauteur de 353 k€, ce qui porte sa participation entre 2015 et 2020 à 2 245 k€, soit 97,5 % de ce volet du CPER.

Les subventions de la Région se sont élevées pour l'année 2020 à 752 645 € et celles du FEDER à 812 757 €. Depuis le démarrage du CPER, 4 519 809 € de financement régional et 3 288 246 € de FEDER ont été notifiés.

Ces subventions ont permis d'apporter un soutien aux structures labellisées ou en cours de structuration pour une labellisation selon le cahier des charges du MESRI.

Le CPER permet de soutenir le fonctionnement de plates-formes technologiques, centres de ressources technologiques et cellules de diffusion technologique bretons. En 2020, VEGENOV a renouvelé son label en tant que centre de ressources technologiques et Biotech Santé Bretagne (fusion d'ID2Santé et CBB Capbiotek en mai 2020) a été labellisé cellule de diffusion technologique.

Concernant les CRT, la dotation a vocation à soutenir l'investissement en équipements technologiques de pointe sur la base d'appels à projets au fil de l'eau concertés entre les financeurs. En 2020, l'acquisition d'équipements de R&D pour l'ADRIA (qualité et sécurité des aliments), le POLE CRISTAL (réfrigération et génie climatique) et VEGENOV (végétal) a ainsi été accompagnée.

Le CPER permet également le financement d'ingénierie de projet : en 2020, un soutien a ainsi été apporté à Biotech Santé Bretagne au service des filières santé et biotechnologies.

D) Partenariat régional d'innovation (PRI)

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
PRI	5,00	5,00	100,0%	5,00	5,00	100,0%

Enfin, en partenariat avec l'État, le Commissariat général à l'Investissement (CGI) et BpiFrance, la Région a accompagné sur 2016 – 2017 la structuration d'un nouveau dispositif régional d'aide à l'innovation s'inscrivant dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA). Fin 2017, 10 M€ État/Région avaient permis d'accompagner une quarantaine de projets d'entreprises en subventions et en avances remboursables.



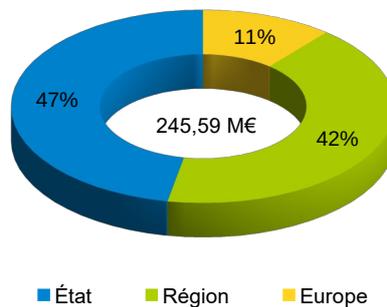
VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Si la Bretagne dispose d'un patrimoine naturel d'exception, ce dernier repose sur un équilibre fragile qui subit de nombreuses pressions, malgré une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux. Le volet « transition écologique et énergétique » a pour objectif de décloisonner les approches pour une évolution globale de nos modes de vie.

	État	Région	Europe	Total
Total volet transition écologique et énergétique	115,49 M€	102,8 M€	27,3 M€	245,59 M€

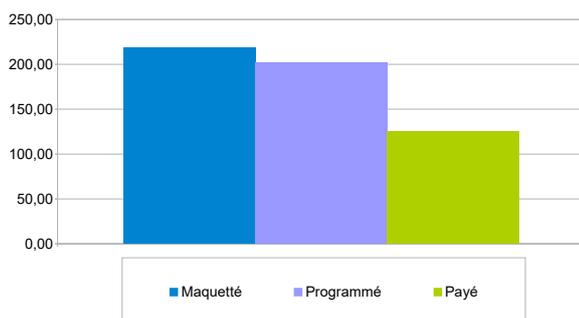
Hors Breizh bocage et mesures agro-environnementales et climatiques

Répartition par financeur des crédits inscrits

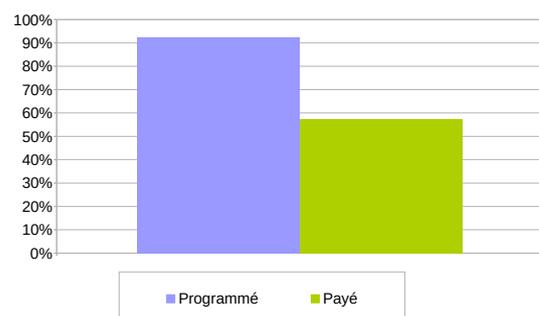


Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits État programmés et payés
par rapport au montant inscrit



Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique

Le CPER a permis de maintenir un haut niveau de collaboration entre les services de l'ADEME, de la Région et de la DREAL depuis sa mise en place.

Globalement, le partenariat fonctionne toujours très bien avec la gestion courante des dossiers en comité de gestion, mais aussi des réflexions à plus long terme en COTEC et COPIL CBTE telles que le déploiement de l'ingénierie territoriale pour les EPCI, la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs des PCAET, le fonctionnement et le rôle des relais, de la communication institutionnelle autour de la Transition énergétique et également de la nouvelle compétence de la Région sur la politique « déchets et économie circulaire ».

Le COTECH CBTE permet aux partenaires de se concerter et de décider des actions à financer (parfois en financement alternatif) et de celles à prévoir.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Transition énergétique et climatique	22,20	16,60	74,8%	31,15	22,31	71,62%

a) Efficacité énergétique des bâtiments

L'accompagnement des projets d'efficacité énergétique des bâtiments s'est poursuivi au titre du CPER 2015 – 2020 :

- soutien au « réseau breton bâtiment durable » (RBBD) ;
- soutien de la filière bois construction (notamment poursuite du soutien à Abibois) ;
- financement des audits énergétiques, notamment sur les bâtiments communaux et dans l'habitat (9 audits ou études de faisabilité ont été financés) ;
- financements de 2 nouveaux conseillers en énergie, partagés ;
- financement d'études « bâtiments démonstrateurs » ;
- financement de l'expérimentation Tinergie Copro ;
- financement des travaux de rénovation énergétique d'Océanopolis ;
- Financement du déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique sur 30 territoires et du réseau associé.

En 2020, la moindre consommation de l'ADEME sur cet axe est due, d'une part au moindre nombre de diagnostics ou études financés pour les collectivités (impact de la loi NOTRe) et de l'abandon de l'appel à projets plates-formes locales de rénovation de l'habitat (PRLH) en 2019, compte tenu des difficultés de financement par l'ADEME, mais aussi de la moindre implication de l'ADEME sur la thématique du bâtiment.

L'année 2020 a par ailleurs été marquée par le complet désengagement financier de l'ADEME sur les outils d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat. Le faible engagement financier de l'ADEME sur ce sujet en 2019 se conclut par une implication financière nulle, malgré une présence pour accompagner le déploiement du SARE en région.

Il convient également de noter la poursuite du soutien aux projets concernant l'efficacité énergétique dans le secteur agricole :

- soutien à la filière bâtiment d'élevage suite à l'appel à projet « bâtiment à énergie positive » ;
- soutien aux investissements d'économie d'énergie dans les exploitations laitières (convention avec la chambre régionale d'agriculture) ;
- soutien au programme régional d'économies d'énergie sur la mécanisation et les travaux agricoles collectifs ;
- soutien au programme régional d'animation « Eco-énergie lait » pour la promotion des économies d'énergie en élevage laitier ;
- soutien au programme d'animation pour l'amélioration des bâtiments d'élevage destinés aux herbivores ;
- soutien aux investissements agricoles pour économie d'énergie ou limitation des gaz à effet de serre.

Concernant cet axe, l'ADEME est très en retrait en matière d'engagement en regard du prévisionnel. Ceci est en grande partie dû au désengagement de l'ADEME sur la rénovation de l'habitat au profit du programme SARE.

En contrepartie, la Région a triplé les montants initialement prévus, notamment par son engagement dans le programme SARE : elle a soutenu 30 territoires en 2020 (2,170 M€) et a financé l'animation du réseau des conseillers.

b) Développement des énergies renouvelables et bas carbone

La politique régionale dans le domaine de l'énergie et du climat continue de s'appuyer sur les travaux et données de l'Observatoire régional sur l'énergie et les gaz à effet de serre.

S'agissant des énergies renouvelables électriques, le soutien de l'État se traduit essentiellement par la mise en œuvre des tarifs d'obligation d'achat de l'électricité produite.

Dans le cadre du CPER, le développement des énergies renouvelables s'est articulé autour de projets liés à la biomasse : soutien à l'animation et aux projets mis en œuvre dans le cadre du « plan bois énergie Bretagne » et du plan Biogaz.

A l'instar des années précédentes, la contribution de l'ADEME, tant sur le plan bois énergie que sur le plan biogaz, se fait essentiellement en dehors du CPER sur le Fonds chaleur et le Fonds déchets.

Néanmoins quelques dossiers ont pu être soutenus sur le CPER, notamment une extension d'un réseau de chaleur renouvelable à Plouha, la création d'une plateforme pour la transformation et le stockage de combustible à Quilivant, Plougourvest, ou l'accompagnement de la filière bois-énergie avec le financement de COAT NERZH BREIZH.

En 2020, les autres dossiers sont des études de faisabilité (4). Il convient de noter, un accompagnement des campings bretons pour la transition écologique avec l'Union Bretonne de l'hôtellerie de plein air, ou encore celui du schéma directeur immobilier et d'aménagement du site de la station biologique de Roscoff.

Cinq animations de filières sont toujours soutenues sur le bois et le solaire (via le cluster AtlanSun). Un soutien spécifique est apporté à l'animation des projets citoyens d'énergies renouvelables (soutien au réseau TARANIS) ainsi qu'à l'animation de la filière GNV pour le transport en Bretagne.

En 2020 il n'y a pas eu de financement de COT ENR (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables) sur le CPER, les projets ayant été financés hors CPER.

A noter le financement de deux études H₂ ainsi que l'accompagnement d'un programme d'actions et d'innovations en faveur du covoiturage local avec EHOP.

La Région a soutenu en 2020 dans le cadre du CPER :

- un projet de réseaux de chaleur, une réhabilitation d'un hangar en plateforme locale de stockage de bois et deux projets de chaufferie alimentés au bois dans le cadre du plan Bois Énergie Bretagne ;
- un soutien à la réalisation de bateaux à propulsion hydrogène et écosystème associé (Projet Hylias) ;
- un soutien à la construction d'une micro-centrale hydroélectrique au barrage de la Ville Hatte ;
- le soutien à l'animation des filières bois énergie, GNV et solaire ;
- un soutien à la plateforme de données SEN (phase 3) ;
- un soutien à l'étude de planification territoriale des énergies renouvelables et cadastre solaire d'AQTA ;
- un soutien à l'acquisition de véhicules GNV sur la station de Vannes.

Pour la Région, la consommation des autorisations d'engagement (AE) n'est pas tout à fait conforme aux engagements contractualisés (1,892 M€/3,890 M€). Cela s'explique par la forte concentration des crédits sur le volet « Efficacité énergétique des bâtiments » imputable au SARE.

Objectif stratégique n°2 : économie des ressources

Le CPER veut agir globalement en prévenant et valorisant les déchets et en soutenant l'économie circulaire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Économie des ressources	4,80	6,57	136,9%	0,90	1,87	208,00%

La consommation des AE de l'ADEME est en forte croissance sur cet axe (2,58 M€/0,875 M€) et on constate parallèlement un engagement important de la Région (0,52 M€/0,15 M€). On notera à ce titre le début d'une dynamique en ce qui concerne la valorisation des ressources régionales issues des politiques de tri et de déchets industriels ou assimilés.

a) Prévention et valorisation des déchets

Les engagements sont conformes au prévisionnel et résultent des dossiers issus de l'appel à projets « économie circulaire » : 15 études de faisabilité ont été financées par l'ADEME en 2019, notamment à ce titre.

Se sont aussi ajoutés des engagements au titre d'expérimentations d'accompagnement de différentes filières, comme 31 hôtels bretons du réseau Brit Hotel, les artisans de la filière alimentaire, 9 hébergements touristiques, ou des démarches d'éco-conception pour la filière Bio en Bretagne.

La Région a financé en 2020 des études afin de mieux identifier les gisements de certains déchets spécifiques :

- étude sur le recyclage des déchets inertes du BTP en Bretagne ;
- connaissance des pratiques des agriculteurs en matière de gestion des déchets exogènes agricoles ;
- étude prospective relative aux impacts de l'objectif « zéro déchet en 2040 » sur l'emploi, la formation et l'organisation des filières en Bretagne.

Elle a également financé les expérimentations suivantes :

- RETRIPLAST : tri des déchets plastiques des déchetteries ;
- réduction du gaspillage alimentaire dans la filière artisanale alimentaire de Bretagne ;
- déploiement des collectes sélectives des déchets à Ouessant.

Enfin, la Région a contribué au financement du plan de communication du Plan Régional des déchets.

b) Innovation et économie circulaires

Dans ce cadre, on notera en 2020 la poursuite des contractualisations avec les chambres consulaires : CRMA, CRESS, CRAB.

De même, l'ADEME a poursuivi en 2020 l'animation de son relais des collectifs des festivals engagés mais aussi l'élargissement à d'autres formes d'événements avec la signature d'une convention relais avec le CROS pour les activités sportives.

La Région a continué son soutien à la montée en compétence des professionnels des matériaux écologiques et a financé un AMI Biosourcé via la Fédération bretonne des filières biosourcées. Elle a également financé la communication autour de la FREC.

On notera enfin le financement par l'ADEME de 4 dossiers green Go en 2019 visant à étudier le cycle de vie (« de la fourche à la fourchette ») sur des filières agroalimentaires en Bretagne.

Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques

La transition écologique et énergétique passe par une meilleure connaissance des impacts humains sur l'environnement. En approfondissant d'abord cette connaissance, il sera ensuite possible de développer des stratégies territoriales de maîtrise de l'énergie.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Approches territoriales énergétiques et climatiques	5,40	8,92	165,2%	6,45	5,44	84,39%

a) Connaissance et observation

Le CPER poursuit son soutien au fonctionnement de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) en finançant l'Observatoire déchets/économie circulaire, l'Observatoire énergie et gaz à effet de serre et l'Observatoire biomasse/ressources. En 2020, la création d'une solution permettant d'apporter un service unique aux collectivités dans le cadre de leurs accès aux données environnementales de leurs territoires a été initié. Celui-ci vise un travail commun entre l'OEB et Air Breizh sur les différentes données et méthodologies. La création de l'Observatoire du changement climatique a été préparée pour un lancement en 2021.

La Région soutient également l'association Air Breizh pour la bonne mise en œuvre du réseau de surveillance de la qualité de l'air, l'association Capt'air en charge de sensibiliser les acteurs sur la qualité de l'air intérieur et la surveillance pollinique.

b) Accompagnement des stratégies territoriales

Le déploiement des réseaux d'ingénierie liés à la transition énergétique dans les territoires s'est poursuivi et renforcé en 2020 : les animateurs et les conseillers techniques des plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), les conseillers des Espaces info énergie (EIE), les conseillers en énergies partagées (CEP), les chargés de mission des collectivités engagées dans un plan climat air énergie territorial (PCAET) sont autant de relais locaux accompagnés via des financements directs ou des outils mis à disposition. L'animation de l'ensemble de ces réseaux de relais a ainsi été une des actions prioritaires de 2020, en particulier une réflexion sur la meilleure organisation des interlocuteurs EnR des collectivités (Taranis, PE Breizh, Breizh Alec).

En 2020, 8 territoires, dont 4 pour la Région, ont été accompagnés dans le cadre des appels à projets ADEME/Région destinés aux PCAET : mobilisation citoyenne dans les PCAET, Planification énergétique et Adaptation au changement climatique.

c) Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie

L'animation de la plateforme OuestGo a été reconduite en 2020.

En ce qui concerne le volet territorial, on notera enfin le financement d'une démarche « cit'ergies » sur le territoire du Morbihan, Vannes Agglomération.

La consommation des AE de l'ADEME est en baisse sur cet axe tandis que celle de la Région est conforme en 2020.

Pour l'ADEME, ceci est en partie dû à l'engagement de programmes triennaux en 2018 et donc une moindre consommation en 2020.

Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels

Les épisodes climatiques de l'hiver 2013 – 2014 ont démontré la nécessité d'accroître la fiabilité des prévisions. Mais au-delà, une stratégie plus globale de prévention des risques naturels sur les territoires doit être développée.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Prévention des risques naturels	3,88	3,33	85,8%

Pour accroître les prévisions en matière de pluviométrie, l'implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan est portée par le CPER. Ce radar est désormais construit et a été mis en service en mars 2019.

Par ailleurs, le CPER souhaite favoriser une stratégie globale de prévention des risques d'inondation et peut participer au financement des programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) ou avenants labellisés post-signature CPER.

À ce jour, les PAPI suivants bénéficient de financements CPER :

- dans les Côtes d'Armor : Arguenon ;
- dans le Finistère : Aulne, Laïta, Morlaix, Odet, Combrit-Ile Tudy ;
- en Ille-et-Vilaine : Vilaine ;
- dans le Morbihan : Blavet.

La convention d'application du CPER entre l'État et le Département du Finistère est signée.

Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages

La protection des espaces naturels et de la biodiversité bretonne doit se développer dans le cadre d'une approche globale. À ce titre, le CPER soutient l'acquisition et la diffusion de la connaissance du patrimoine naturel breton, ainsi que les démarches territorialisées de gestion des espaces naturels et de prise en compte des enjeux de biodiversité aux différentes échelles.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Biodiversité et paysages	5,37	5,29	98,5%	18,20	16,70	91,76%

Les orientations en faveur de la biodiversité et du paysage ont été mises en œuvre conformément aux engagements.

La programmation des fonds européens sur les mesures dédiées au patrimoine naturel (connaissance, continuités écologiques, réserves naturelles, animation des sites Natura 2000)

s'est poursuivie sur l'ensemble des dispositifs et des fonds concernés : le FEADER, au travers des dispositifs Natura 2000, l'appui aux réserves naturelles nationales et régionales, le soutien aux démarches de territoires en faveur des continuités écologiques ; le FEDER, à travers la mesure dédiée au développement de la connaissance et la diffusion de la culture scientifique et technique en matière de patrimoine naturel.

Les travaux de préfiguration engagés depuis 2 ans ont abouti à la constitution d'une agence bretonne de la biodiversité sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale, officiellement créé fin octobre 2019. L'ABB s'est depuis dotée d'un conseil d'administration partenarial, rassemblant au-delà de ses membres fondateurs la Région et l'OFB, des représentants des services de l'Etat, des collectivités, des associations, des acteurs socio-professionnels, des scientifiques et des personnalités qualifiées. L'année 2020 a permis de constituer l'équipe technique de l'Agence, et de constituer des équipes-projets associant les différents acteurs bretons de la biodiversité, pour lancer les premiers travaux de l'ABB, et notamment :

- le recensement et la mise en visibilité des acteurs bretons de la biodiversité ;
- la reprise de l'animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons ;
- la communication en matière de biodiversité au niveau régional ;
- l'organisation d'une journée régionale dédiée à la biodiversité en novembre 2020, concomitante avec la Conférence bretonne de la biodiversité ;
- l'animation du groupe régional des aires éducatives de Bretagne ;
- l'organisation de visites de formation/sensibilisation à l'attention des décideurs.

L'Agence régionale s'est par ailleurs attachée à préparer les travaux développés début 2021 autour du comité des financeurs pour la biodiversité, ainsi qu'en matière d'accompagnement des acteurs et des territoires. Les travaux collectifs engagés dans le cadre de la préfiguration de l'Agence pour le développement d'outils méthodologiques à destination des acteurs locaux (collectivités notamment) ont été poursuivis courant 2020, pour un aboutissement début 2021.

a) Mise en œuvre de la trame verte et bleue

L'accompagnement et le soutien aux projets des territoires en faveur des trames verte et bleue et de la biodiversité ont été poursuivis via l'appel à projet dédié aux continuités écologiques du programme de développement rural breton soutenu par des fonds Région, ayant permis de sélectionner de nouvelles initiatives de territoire en faveur des continuités écologiques, pour des phases diagnostiques et de mise en œuvre.

D'autres initiatives d'inventaire et de diagnostic des enjeux de biodiversité dans les territoires ont pu être soutenus dans le cadre des appels à projets de l'OFB dédiés aux Atlas de la biodiversité communale/intercommunale, avec l'appui financier de la Région ou des Départements pour certains projets.

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, un bilan de la mise en œuvre du SRCE a également été adopté par la Région en 2020. Le SRADDET intègre le SRCE breton et ses orientations, et inclut certaines règles spécifiques en matière de biodiversité, en particulier pour la préservation des trames vertes et bleues locales.

b) Acquisition, organisation et diffusion des connaissances

Les démarches régionales engagées dans le champ de la connaissance, en lien avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) et les structures productrices de données, associations notamment, ont été poursuivies, en particulier autour des actions suivantes :

- finalisation et alimentation de la plate-forme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne, permettant de recueillir et de mettre à disposition les données produites sur le territoire régional, en lien avec les structures productrices (associations, collectivités notamment) ;
- poursuite de la structuration des observatoires thématiques de la faune bretonne (oiseaux, invertébrés, mammifères) et constitution d'un nouvel observatoire faune dédié à l'herpétologie ;
- production de la cartographie des grands types de végétations sur le Morbihan, dernière étape pour achever ce programme régional réalisé par étape dans chaque département, sous la conduite opérationnelle du Conservatoire botanique national de Brest.

Différents programmes de suivi et d'acquisition de connaissances ont été poursuivis en 2020, et de nouvelles initiatives ont pu être soutenues, notamment sur les sujets de naturalité et de la situation de la biodiversité face au changement climatique.

c) Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages

Le soutien aux missions des parcs naturels régionaux (PNR) a été poursuivi. Le principe et les statuts d'un Syndicat mixte de préfiguration pour porter le projet de Parc naturel régional « Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude » ont été validés par la Région et transmis aux services de l'Etat fin 2020, pour création effective au premier trimestre 2021. Dans le cadre du renouvellement de la charte du PNR d'Armorique, un périmètre d'étude a été transmis aux services de l'Etat pour avis d'opportunité en fin 2020. Une démarche de conservation de milieux de landes portée par le PNRA dans le cadre d'un programme européen, a été soutenue.

Les actions des réserves naturelles nationales (pilotage État) et régionales (pilotage Région) se sont développées tout au long de l'année, conformément aux documents de gestion et aux étapes de développement des sites concernés. Différentes opérations spécifiques ont pu être soutenues sur fonds Région et fonds UE pour les réserves naturelles régionales. Un appel à manifestation d'intérêt a été ouvert par la Région fin 2020, afin d'identifier de nouveaux sites pour entamer une procédure de classement en réserve naturelle régionale (sélection en 2021).

Les démarches collectives, le programme commun de travail à destination des gestionnaires ont été poursuivis, dans le cadre du réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons, dont l'animation a été reprise à compter de 2020 par l'Agence bretonne de la biodiversité, conformément aux missions définies pour l'ABB et aux modalités arrêtées avec ses partenaires.

En matière de paysage, la plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage et l'Observatoire régional du paysage lancé en 2018, ont poursuivi leurs actions dans le cadre du portage par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. Dans le cadre de la politique paysagère, 2 atlas des paysages sont finalisés en 2020 : Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine.

L'appui aux Grands sites de France a été poursuivi, avec un soutien exceptionnel au fonctionnement du syndicat mixte porteur de la démarche Pointe du Raz en Cap Sizun, du fait du contexte sanitaire de l'année.

Objectif stratégique n°6 : eau

Cet axe vise à valoriser les politiques de reconquête et de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques définies par le SDAGE Loire Bretagne, en application de la directive-cadre sur l'eau. Sont ainsi inscrits au CPER sur cet objectif, les « projets de territoires pour l'eau » (PTE), les travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, les Mesures Agri-Environnementales et Breizh Bocage, ainsi que le volet d'acquisition et partage de connaissances dans le domaine de l'eau piloté par la Région.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°6 : Eau	73,60	73,97	100,5%	46,10	40,56	87,98%

La dynamique d'actions en 2018 a été fortement impactée par les réorganisations en cours suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1^{er} janvier 2018.

a) Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques

La gestion et la restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques est un sujet majeur pour la Bretagne, notamment en Ille-et-Vilaine où seules 3 % des masses d'eau sont en bon état. Le plan biodiversité lancé en 2018 réaffirme le besoin de résorber les points noirs du schéma régional de cohérence écologique et de restaurer la continuité sur les cours d'eau et milieux aquatiques. Il est donc essentiel de renforcer la sensibilisation des EPCI désormais détentrices de la compétence GEMAPI sur le sujet, et de renforcer le soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques, et notamment sur l'Est de la région. Depuis 2015, l'État a engagé 29,9 M€ et la Région 8,1 M€ sur ce volet.

b) Accompagnement d'opérations ciblées et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables

La lutte contre les pollutions diffuses agricoles est un volet important des actions menées sur les bassins versants. Ainsi, les interventions visant les opérations ciblées d'évolution des pratiques agricoles ont été réalisées, via des diagnostics et accompagnements d'exploitations (conseil), et les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui confirment leur succès. En effet, près de 4 400 exploitations bretonnes (18.5 %), sont engagées fin 2020 en bio ou MAEC système sur près de 260 000 ha ; 1 500 exploitations sont également engagées dans des MAEC localisées. Ces contractualisations MAEC représentent un engagement total sur 2015-2020, tous financeurs confondus y compris l'Union Européenne, de 250 M€.

Breizh Bocage est également mobilisé sur les territoires pour implanter des haies permettant de limiter les phénomènes de ruissellement entraînant des pollutions vers les cours d'eau. 4,1 M€ ont été engagés sur ce dispositif pour financer de l'ingénierie d'animation et de concertation avec les agriculteurs, et 4,6 M€ pour des travaux de plantation et de restauration du bocage. Les travaux peinent toujours à se développer puisque ces 4,6 M€ engagés ne représentent que 21 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée sur la durée du CPER. Cette difficulté est certainement à mettre en lien avec le retard important dans les paiements associés mis en place entre fonds européens et contre-parties nationales.

c) Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques

Les interventions pour soutenir les territoires hydrographiques et accompagner les porteurs de projets de territoires pour l'eau (PTE) ciblent l'animation et la mise en œuvre des SAGE, et les actions de sensibilisation et de conseil auprès du citoyen, des collectivités et des agriculteurs pour l'adoption de pratiques respectueuses de la ressource en eau. Cet axe inclut les actions du plan de lutte contre les algues vertes sur les 8 baies bretonnes concernées par le phénomène. Cela représente un engagement financier depuis 2015 de près de 37,5 M€ pour l'État et 17,8 M€ pour la Région. Pour l'Agence de l'eau, le soutien est réalisé via les contrats territoriaux de bassins (CT), outils multi-partenariaux et multi-thématiques de l'Agence.

d) Coordination régionale de la politique de l'eau

La convention de partenariat entre l'Agence de l'Eau et la Région a été renouvelée en 2019 pour 3 ans. Elle fait l'objet chaque année d'une réunion de bilan entre l'Agence et l'ensemble des directions de la Région concernées (Environnement, Aménagement du territoire, Economie, Mer, Voies navigables, etc.). L'Agence de l'eau soutient financièrement (l'équivalent d'1,5 ETP) la mission d'animation et de concertation régionale portée par la Région. Il s'est agi pour celle-ci, avec ses partenaires au premier rang desquels l'État, de conforter le travail sur les sujets suivants :

- animation technique des réseaux animateurs BV et SAGE ;
- coordination d'un plan de formation régional et partenarial des acteurs de l'eau ;
- préparation et animation de l'Assemblée bretonne de l'eau ;
- mise en cohérence des priorités d'intervention sur les territoires (co-instruction de dossiers, harmonisation progressive des modalités d'aide, etc.) ;
- articulation des politiques publiques (lien à renforcer entre actions eau et agricole via le PDRB notamment) ;
- transversalité des politiques publiques ;
- conditionnalité des aides ;
- simplification via la mise en place de guichets uniques de dépôt et de pré-instruction des aides par convention avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'expérimentation de guichet unique de dépôt avec le conseil départemental du Finistère, la plate-forme de dépôt unique dématérialisée expérimentée par l'Agence de l'eau, etc. ;
- évaluation de la politique de l'eau.

e) Acquisition, transfert et valorisation des connaissances sur l'eau

Le volet acquisition, valorisation et partage de connaissance (APC), coordonné par la Région avec le partenariat du CRESEB et de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), permet de financer des études et la collecte de données pour une valorisation auprès des acteurs de l'eau. A noter en 2020, des études soutenues dans le domaine des paiements pour service environnementaux, et de la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique. Au 31 décembre 2020, cela représente un engagement d'un peu plus de 2 M€ pour l'État et de près de 5 M€ pour la Région.

Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable

Le volet « transition écologique et énergétique » s'inscrit dans une logique de déclouisonnement des approches sur la question. À ce titre, les démarches transversales de

développement durable sont pleinement soutenues.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°7 : Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,24	0,15	62,5%

L'État poursuit son animation auprès des acteurs des territoires pour la promotion des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et de l'Agenda 2030 en mobilisant divers outils, notamment :

- initiée en 2018, la démarche Meth'ODD permet aux acteurs locaux de « traduire » leurs programmes de développement durable actuels en contributions aux ODD, tout en ouvrant de nouvelles perspectives permettant à terme de toucher l'ensemble des 17 ODD grâce, notamment, à l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs du territoire. La plate-forme (www.methodd.fr) est organisée autour de six parcours correspondant à des niveaux de connaissances et d'engagement différents. Chaque parcours intègre des outils pratiques pour s'emparer des ODD. En 2020, la plate-forme s'est enrichie d'un nouvel espace « Le blog des régions » qui vise à mettre en valeur des initiatives régionales en lien avec la communauté ODD nationale ;
- la création d'une exposition « Les ODD illustrés » dédiée à l'ODD3 « Bonne santé, bien être ». Cette exposition présente les interactions directes ou indirectes entre les 17 ODD de l'Agenda 2030. Des chiffres clés régionaux et nationaux illustrent une cible pour chaque ODD. Ils comparent la Bretagne au territoire national et montrent les efforts à produire et les avancées contribuant à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 ;
- en 2020, la DREAL et le Rectorat ont lancé un AAP sur le thème « Villes et villages désirables pour l'avenir : regard de jeunes citoyens ». Son ambition est de sensibiliser les jeunes citoyens aux démarches d'aménagement durable et aux EcoQuartiers. Les élèves sont accompagnés par une association, dans la réalisation d'un diagnostic sur des thématiques issues de la charte EcoQuartier et sur un site situé à proximité de leur établissement scolaire. Une présentation à chaque équipe municipale concernée est prévue.
15 projets portés par 15 associations bretonnes ont été sélectionnés. Ces projets sont menés sur l'année scolaire 2020-2021. Ils portent sur des thématiques variées (biodiversité, zones humides, alimentation, espaces publics, déplacements, énergie, etc), et sur différents territoires (urbains et ruraux, dans les 4 départements), auprès d'élèves de cycle 3 et 4 (du CM2 à la 3^e).
Cette démarche innovante a retenu l'attention des services du ministère de la transition écologique (CGDD et DHUP), qui ont exceptionnellement subventionné l'action pour un budget total de 60 000 €. Un suivi des projets tout au long de l'année scolaire est en cours et une valorisation des résultats est prévue au second semestre 2021.
- depuis 13 ans, l'État, l'ADEME et la Région co-organisent les Trophées bretons du développement durable. Ces Trophées soulignent la mobilisation d'acteurs locaux qui agissent en faveur du développement durable et mettent en lumière la richesse et la diversité des initiatives portées par les citoyens bretons. En 2020, les trophées ont été

remis lors des rencontres régionales « Santé-Environnement » organisées le 22 septembre 2020 en format dématérialisé en raison de l'épidémie Covid 19. Pour cette 14^e édition, quatre catégories d'acteurs et quatre prix thématiques ont été mis à l'honneur :

- Prix « Acteur public » : Eau du bassin rennais pour Terres de Sources® (Ille-et-Vilaine) : Terres de Sources® est construit par des agriculteurs, consommateurs et collectivités pour mettre en œuvre les principes de l'alimentation responsable sur les territoires. Il vise la réduction de l'impact sur l'eau et l'environnement des systèmes de production agricoles et du régime alimentaire des habitants, la juste rémunération des producteurs et productrices, et l'accessibilité sociale des produits locaux de qualité.

- Prix « Association » : Ti Jouet (Finistère) : Ti Jouets recycle des jeux et jouets tout en créant des emplois pour des personnes en situation de grande précarité. Les jouets sont collectés auprès des particuliers, écoles, entreprises, associations, etc. Des femmes et des hommes en chantier d'insertion leur donnent une seconde jeunesse : trier, nettoyer, réassembler, etc. Les jeux et jouets sont ensuite revendus à petit prix.

- Prix « Entreprise » : Book Hémisphère (Morbihan) : Book Hémisphère collecte et trie les livres de seconde main. Depuis son lancement en 2010, ce sont 4.5 millions de livres qui ont été récupérés puis donnés pour un public prioritaire, ou vendus lors de braderies, à des professionnels ou sur Internet (livreenpoche.com) pour financer les emplois. Les plus abîmés sont transformés en pâte à papier et boîtes à œufs.

En 2011, alors qu'elle était une petite association comptant 4 salariés, Book Hémisphère avait déjà reçu un Trophée pour son initiative. L'entreprise, société coopérative d'intérêt collectif, compte désormais 19 salariés, dont 10 en parcours d'insertion. Elle reste ouverte sur son territoire et accueille des stagiaires, notamment des jeunes d'instituts médico-éducatifs, des bénévoles, etc. Les dons de livres ne cessent d'augmenter. Book hémisphère souhaite créer une boutique et déployer son activité sur d'autres produits culturels.

- Prix « Établissement d'enseignement » : Lycée professionnel Louis Armand de Locminé pour « la couture responsable » : Créer c'est Recycler, Réutiliser, Customiser et Upcycler ! » (Morbihan) : toute la filière mode du lycée est sensibilisée aux enjeux de la mode durable et engagée dans une démarche de couture responsable : utilisation de tissus de second choix comme matières premières, partenariat avec l'entreprise de recyclage textile Retritex à Pontivy pour découvrir son fonctionnement et récupérer des vêtements, Upcycling de vêtements usagés (chemises, jeans, tee-shirts) pour en faire de nouvelles réalisations textiles (vêtement ou objet textile), créations textiles zéro déchet (lingettes démaquillantes, éponges tawashi).

- Prix « Alimentation », parrainé par Intermarché : Les Paniers de la mer (Finistère) : cette association assure la redistribution de produits de la mer, invendus de criée, transformés par les ateliers d'insertion de ses associations locales et redistribués dans les circuits d'aide alimentaire.

- Prix « Mobilité », parrainé par la SNCF : Lannion Trégor communauté (Côte d'Armor) pour sa politique de mobilité : la collectivité déploie une politique de mobilité, présentée au jury des Trophées, à travers 2 actions : la mise à disposition de scooters électriques pour l'insertion et une politique de facilitation du covoiturage domicile-travail interentreprises à l'échelle d'un parc d'activités.

- Prix « Santé environnement », parrainé par le plan régional santé environnement :

Plélan-le-Grand pour la Canopée (Ille-et-Vilaine) : la commune a construit la Canopée, Maison de l'enfance et des services : un bâtiment éco-construit avec une attention particulière à la qualité de l'air intérieur, passif et dont les usages sont mutualisés : accueil de loisir, garderie, bureaux du REPAM, multi accueil, etc.

- Prix « Ensemble » : Les cuisiniers solidaires (Morbihan) : les cuisiniers solidaires interviennent dans quatre domaines : les quartiers, l'éducation, l'événementiel, les entreprises. Sa double vocation sociale et environnementale s'exprime dans l'action. Elle permet de sensibiliser différents publics aux enjeux du gaspillage alimentaire, de notre consommation quotidienne, tout en favorisant la rencontre et la mixité sociale grâce à la cuisine participative. Le fait de cuisiner ensemble des denrées « sauvées du gaspillage » apporte une application concrète et immédiate tout en facilitant l'ouverture, la rencontre et les échanges de conseils et d'astuces.

L'ensemble des candidatures et lauréats des dernières années est à retrouver sur : www.tropheesdd.bzh

Ces dernières années, les candidatures aux Trophées sont de plus en plus nombreuses (+66 % en 7 ans) et de meilleure qualité mettant en valeur des changements visibles au sein de la société civile et des acteurs publics.

- par ailleurs, l'État continue à soutenir le dispositif CRISALIDE Eco-activité qui accélère l'émergence de projets innovants sur le territoire breton et créateurs d'emplois, de richesse et de valeur. En 2020, les lauréats sont :
 - Catégorie « Préservation de l'eau et de la biodiversité » : Cadecap : Cadecap met en œuvre des solutions de décapage industriel pérennes, vertueuses et respectueuses de l'environnement en éliminant la consommation de produits chimiques conventionnels. L'entreprise a développé 2 nouveaux procédés : le décapage par ruissellement de produit écologique (tensio actif vert) avec récupération et régénération, et le décapage par projection de « media végétale » issue de coquilles de fruit en intégrant la valorisation des résiduels du traitement.
 - Catégorie « Agriculture durable et bien manger » : Foodologic : Foodologic développe une place de marché numérique dédiée aux fruits et légumes jusqu'ici non-commercialisés (hors calibres ou excédents). L'entreprise permet ainsi de limiter le gaspillage de denrées alimentaires et favorise un complément de revenus aux exploitants agricoles.
 - Catégorie « Economie circulaire et matériaux recyclés » : Mussella : Mussella a été fondée pour valoriser les co-produits issus de la mytiliculture en les transformant en produits intermédiaires à destination de l'agroalimentaire, qui importe aujourd'hui 100 % des moules transformées. L'usine sera implantée en Bretagne et travaillera avec 35 producteurs-associés du Grand Ouest. Elle se démarquera par un procédé d'extraction par vapeur, une concentration et pasteurisation des jus sous vide en continue.
 - Catégorie « Bâtiments et territoires durables » : Urbanopy : Urbanopy développe des solutions innovantes pour permettre aux promoteurs privés et maîtres d'ouvrage publics de réduire l'impact environnemental des bâtiments et les charges d'exploitation. L'entreprise développe notamment une solution de serre pour toiture terrasse qui renforce l'autonomie énergétique du bâtiment, devenant un capteur solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
 - Catégorie « Transition énergétique » : Bio'R : Bio'R conçoit et commercialise des

solutions innovantes de traitement de l'air et de l'humidité. Ces équipements contribuent à améliorer le confort des usagers tout en améliorant le bilan énergétique et environnemental de l'exploitation, offrant une alternative aux solutions classiques de traitement de l'air. Les solutions Bio'R ne nécessitent pas de fluides frigorigènes et réduisent la consommation énergétique du poste traitement de l'air et propose un gain significatif en termes de qualité de l'air intérieur.

- Catégorie « Mobilité décarbonnée et circuits courts » : 21km : 21km est un service de logistique et de vente d'hyper proximité à destination des producteurs agricoles, des transformateurs et des consommateurs situés sur un même territoire. L'entreprise permet de consommer local en toute simplicité et transparence, sans surcoût. Elle organise des tournées en circuits courts en zones périurbaines et rurales.

3 coups de cœur du jury :

- La Ruche à vélos : La Ruche à vélos est une solution de parking pour vélos, innovante, verticale, complètement automatisée et sécurisée, parfaitement intégrée dans le paysage urbain. L'entreprise répond à une problématique qui commence à s'imposer aux collectivités locales : le manque de place de stationnements pour les cyclistes. La solution développée par la Ruche à vélos permet de stocker 3 fois plus de vélos sur une même surface au sol que les solutions traditionnelles.

- Nexiode : Nexiode propose aux collectivités une gamme de produits innovants pour optimiser la gestion de l'éclairage public. Les solutions proposées permettent d'économiser jusqu'à 75 % de la consommation énergétique en fonction des spécificités des villes.

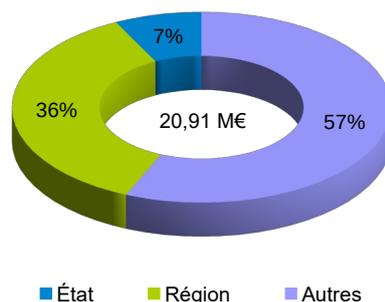
- Terra Innova : Terra Innova valorise les terres de chantier au profit des agriculteurs locaux et de la fertilité des sols, la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité.

VOLET NUMÉRIQUE

L'accessibilité de la Bretagne ne passe pas uniquement par des réseaux d'infrastructures physiques de transport, mais aussi par le déploiement du numérique. Les investissements dans le numérique permettent à chacun de se connecter au monde, tout en restant sur le territoire. Cependant, le numérique est aussi un facteur d'innovation économique que le CPER souhaite porter.

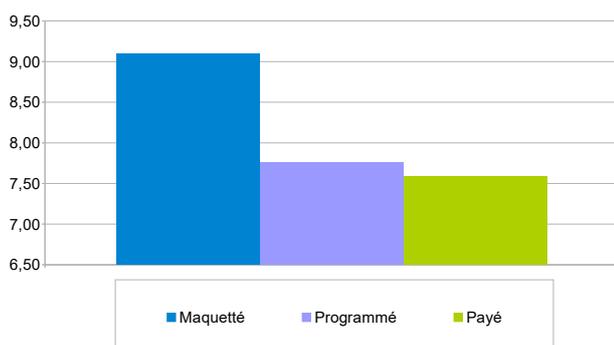
	État	Région	Autres	Total
Total volet numérique	1,56 M€	7,53 M€	11,82 M€	20,91 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits



Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits programmés et payés
par rapport au montant inscrit
(État et Conseil régional)



Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés

Les acteurs bretons mutualisent leurs moyens pour développer les infrastructures numériques mais également les usages, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés	0,66	0,18	26,8%	4,53	4,53	100,00%

Deux études ont été engagées en 2015 et 2016, dans le cadre de cet objectif stratégique :

- étude de mutualisation des infrastructures de gestion de données (data-center), copilotée par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les phases 1 et 2 (état des lieux des besoins et des ressources) et 3 (étude des scénarii de mutualisation) ont été réalisées,
- étude relative à la téléphonie mobile copilotée par l'État et la Région. La phase 1 de diagnostic et les phases 2 et 3 de définition des actions et solutions ont été réalisées.

Par ailleurs, une convention a été signée avec Mégalis Bretagne pour le financement des évolutions de la plate-forme régionale d'administration électronique (montant de 0,1 M€).

Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture

En vue d'assurer la progression des usages numériques au service de la création et de l'enseignement, le CPER souhaite développer la production de contenus et leur diffusion sur le territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	0,90	0,05	5,2%	3,00	3,00	100,00%

En 2015, la mise en œuvre du projet audiovisuel breton s'est traduite par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions de Bretagne et par le soutien au démarrage d'une plate-forme numérique audiovisuelle portée par l'association « Breizh Créative », et mise en ligne sous l'appellation Kub (<http://kubweb.media>). Celle-ci est alimentée par les contenus originaux qu'elle produit et ceux coproduits par les télévisions partenaires. Elle est animée par un collectif d'acteurs de la culture et de la connaissance en Bretagne.

Pour l'État, le bilan financier du volet numérique n'a pas changé, des opérations d'investissement numérique ayant été annulées.

En 2018, les opérations d'investissement numérique du Pont supérieur et de l'EESAB ont été annulées. L'opération Breizh Créative (KUB) désormais inscrite en fonctionnement aura reçu 500 k€ à fin 2020.

La Région s'est engagée sur le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ sur le projet régional numérique (qui intègre l'association « Breizh Créative »).

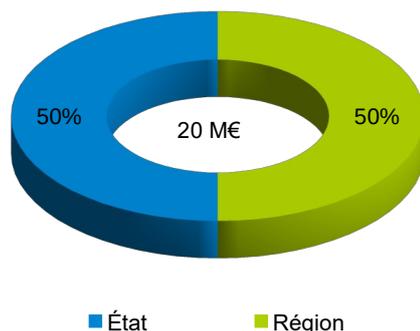
La Région s'est engagée à alimenter le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ par an. En 2018, en 2019 et en 2020, ce contrat avec les télévisions de Bretagne a été abondé par la Région d'un montant de 0,567 682 M€ par an en investissement.

VOLET EMPLOI

Le CPER a pour ambition de développer des actions d'accompagnement des publics, des territoires et des filières, dans un contexte de mutations économiques.

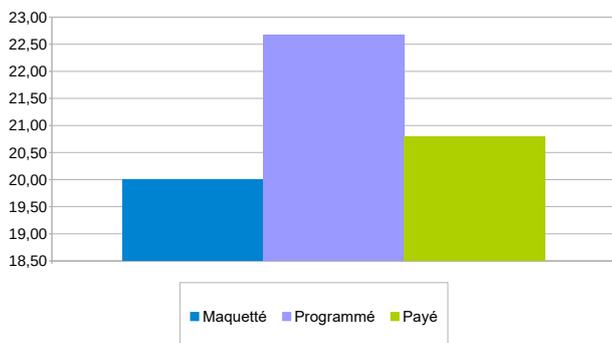
	État	Région	Total
Total volet emploi	10 M€	10 M€	20 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits



Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits programmés et payés
par rapport au montant inscrit
(État et Conseil régional)



Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics

Cet objectif stratégique repose à la fois sur des actions d'observation, d'animation et d'information, mais également sur la prévention des risques professionnels et la promotion de l'égalité professionnelle.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	6,10	6,23	102,1%	6,10	3,12	51,1%

a) Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels

Le CPER finance le GIP Relation Emploi Formation Bretagne (GREF) pour la mise en œuvre des missions et actions décidées dans le cadre de la convention d'application, à savoir principalement (État 663 291 € / Région : 650 000 €) :

- l'information sur la formation et l'emploi ;
- l'appui technique et l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Service public régional de l'orientation (SPRO) ;
- l'animation des Validations des acquis de l'expérience (VAE) ;
- l'observation régionale emploi/formation (appui au Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle – CPRDOFP – acteurs du Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle – CREFOP – et du SPRO).

Il encourage également les travaux d'observation visant à améliorer la connaissance des emplois, des métiers et des besoins en compétences et en qualifications, sur le plan territorial et sectoriel. Ces travaux participent à la déclinaison opérationnelle du CPRDOFP et plus particulièrement de son chantier 1 « assurer la construction d'un diagnostic emploi-compétences partagé » et de son chantier 9 « développer les dynamiques sectorielles dans le cadre d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles ».

Depuis 2019, sur concours financier ponctuel, le GREF accompagne le pilotage des politiques de l'apprentissage en Bretagne, notamment en structurant une collecte de l'offre de formation.

Depuis 2015, 63 projets ont été retenus conjointement dans le cadre de l'appel à projets, avec un financement à parité sur des thématiques aussi variées que l'agriculture, l'agroalimentaire, le bâtiment, la logistique, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, les filières de la santé, de la culture ou du numérique.

b) Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours

Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont donné la priorité aux sujets de prévention des risques professionnels, de pénibilité, de qualité de vie au travail et plus globalement au développement de la compétitivité et de la performance économique des entreprises favorisant la qualité de vie au travail.

Les orientations de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Bretagne se doivent de répondre aux attentes des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

L'ARACT intervient sur cinq grands domaines :

- agir sur la santé au travail ;
- agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- accompagner les démarches de qualité de vie au travail ;
- accompagner les changements techniques et organisationnels ;
- prospective et communication.

L'ARACT Bretagne intervient dans les entreprises et les organisations grâce à des approches collectives et individuelles, des actions de capitalisation-développement, de transferts-diffusion de méthodes et d'outils de formation (conception et animation d'actions collectives, contribution à des dispositifs adaptés à la demande et aux acteurs impliqués). Elle assure aussi la publication d'études et la mise à disposition de données.

c) Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois

Depuis 2015, 47 actions d'accompagnement des femmes vers l'emploi, de développement de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les entreprises ont été financées, dont la moitié portée par les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Certains des projets sont très ciblés : par exemple en direction des femmes de plus de 50 ans, des familles monoparentales, des femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou, de façon expérimentale en 2019 sur le territoire costarmoricain, un accompagnement des femmes en emploi face aux risques de bascule vers la précarité en raison de fragilités personnelles.

Les actions menées par les CIDFF en 2020 visent à permettre aux femmes un retour et une insertion dans l'emploi, avec une réponse spécifique et adaptée pour le public féminin le plus éloigné de l'emploi. L'objectif est de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des femmes : accueillir, informer, orienter et accompagner de manière globale les personnes, pour et dans leur projet professionnel (recherche d'emploi, de formation). De manière transversale, l'action a pour objectif de traiter les problématiques liées à l'articulation des temps de vie, la diversification des choix professionnels, la mobilité, la situation sociale et familiale, etc.

On peut également citer l'action portée par « retravailler dans l'Ouest » en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en rémission de cancer, soit par l'émergence d'un nouveau projet professionnel, plus adapté à leur nouvelle situation, soit par l'adaptation des postes précédemment occupés, afin de les préparer à leur retour à l'emploi. Cette action permet d'accompagner 40 femmes en recherche d'emploi dans le Morbihan et le Finistère.

Enfin, une nouvelle action financée depuis 2020, est portée par l'association l'Amicale du Nid. Elle vise l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation ou en danger de prostitution. Cette action est fortement soutenue par les acteurs locaux : autres services de l'Etat (DRDFE, ministère de la justice, ARS, etc.) ainsi que de nombreuses collectivités (Région, département, agglomérations, etc.). L'objectif de l'action est double, repérage des lieux de prostitution (essentiellement sur les réseaux sociaux) puis identifier et accompagner les publics (majoritairement jeunes de moins de 29 ans) vers un parcours global d'insertion.

L'État (0,06 M€) et la Région (0,06 M€) financent tous les ans des actions en faveur de l'égalité professionnelle.

Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels

Procéder à une analyse renouvelée des menaces et des opportunités qui pèsent sur l'emploi dans un territoire permet de développer une connaissance qui favorise la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des besoins de recrutement des entreprises.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	2,70	1,80	66,7%	2,70	5,78	214,2%

a) Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux

L'un des projets a permis d'organiser et de structurer un processus de dialogue social dans le secteur agroalimentaire breton. Les travaux menés par le partenariat, composé de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD), Coop de France Ouest et les organisations syndicales de salariés, ont conduit à la mise en œuvre de l'instance de dialogue social pour le secteur alimentaire breton et à la création d'une commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle dédiée au secteur alimentaire. C'est sur la base de ces travaux qu'un Contrat d'objectifs Etat-Région-Partenaires sociaux a pu être signé en septembre 2020, associant l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, pour apporter des réponses coordonnées aux besoins en emplois et en compétences, en particulier dans le cadre des transitions numérique et environnementale.

Les organisations syndicales CFDT et CGT ont été accompagnées dans le cadre d'actions visant à développer un dialogue social territorial et à participer à la mise en œuvre de plans d'action territoriaux sur l'emploi, les transitions professionnelles, la formation, ou encore à favoriser une meilleure implication dans les travaux menés par les instances de concertation territoriales CDEF et CTEF.

Afin d'améliorer la montée en compétences des artisans du bâtiment en Bretagne, différentes actions de formation et une action d'ingénierie portées par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat ont également été valorisées au titre du CPER.

De même, plusieurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ont été financées dans les Pays de Morlaix, Lorient, Fougères-Marches de Bretagne, Vitré, portées par les Pays, l'AFPA transitions, l'ARACT Bretagne, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées et la FNTR.

A ce titre, une action inter-entreprises de prévention de l'usure professionnelle sur les Pays de Fougères et de Vitré a été financée en 2017 pour répondre aux enjeux de prévention de l'usure professionnelle, de l'évolution des compétences dans une dynamique de gestion active des âges et de maintien en emploi dans l'entreprise (GPEC) et sur un territoire (GTEC). En complément, des actions ont été menées, notamment pour favoriser l'attractivité du territoire de Fougères.

Dans cette perspective de prolonger les dynamiques engagées autour de l'emploi et de la formation, les clauses dans les marchés, outil d'insertion par l'activité économique, continuent en 2019 à faire l'objet d'une importante promotion, avec une ingénierie partagée à l'échelle de cet arrondissement.

En 2018-2019, un projet d'expérimentation territoriale en matière de sécurisation des parcours professionnels avait été développé sur le territoire de Lamballe - Saint-Brieuc, ayant pour objectif de concilier la satisfaction des besoins exprimés par les dirigeants en matière de compétences avec la sécurisation des parcours professionnels par la formation des salariés. Il s'agit pour l'essentiel de conduire des entretiens stratégiques auprès d'une centaine de dirigeants de TPE PME, de détecter les actions RH-emploi-orientation-formation et d'en assurer l'ingénierie et la mise en œuvre.

Une expérimentation est menée depuis 2020 par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), en Ille-et-Vilaine (Maen Roch et Louvigné du désert) et dans le Morbihan (Pays d'Auray - Vannes). L'objectif est d'améliorer le retour à l'emploi de personnes en recherche d'emploi, en situation de précarité ou fragiles économiquement, en leur permettant de développer leur mobilité et de lever les freins à l'accès à l'emploi ou la formation.

b) Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires

L'action « Atout performance Finistère » vise à accompagner des entreprises artisanales porteuses de projets de développement en confortant la vision stratégique du dirigeant et la professionnalisation de la prise en charge de ses fonctions managériales. L'objectif est d'accompagner une centaine d'entreprises réparties sur les 4 Pays finistériens (45 en Pays de Cornouaille, 25 en Pays de Morlaix, 18 en Pays de Brest et 12 en Pays Centre Ouest Bretagne).

Découlant de la conférence régionale de Bretagne, le financement du projet SEPAP sur le territoire Saint-Brieuc – Lamballe est renouvelé pour la seconde année en 2019. Ce projet s'inscrit dans une démarche prospective d'adaptation des compétences et de sécurisation des parcours professionnels au regard des transformations des entreprises.

Le financement d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un Groupement d'employeurs (GE) sur le département finistérien est renouvelé en 2019. A l'instar du Groupement d'emploi du Pays de Redon multi-sectoriel d'entreprises sur le territoire du Pays de Redon accompagné en 2017, le GE Iroise a pour objectif de répondre aux besoins, notamment dans les fonctions supports (ressources humaines, informatique, services généraux, etc.), mais également de pouvoir conserver des compétences et des gens qualifiés en facilitant l'emploi partagé.

En 2019, deux actions en faveur de la sécurisation des parcours dans le monde agricole ont été soutenues financièrement sur le département finistérien, pour un montant total de 102 000 €.

Par ailleurs, différentes actions dans le cadre du comité territorial emploi formation de Lorient seront lancées pour une communication sur les métiers de l'économie locale, pour la consolidation et le développement des entreprises agricoles en accompagnant leur stratégie en organisation du travail et emploi.

Le Centre de promotion sociale agricole (CPSA) de Combourg a été financé pour permettre un accompagnement renforcé des salariés visant, par la VAE, à capitaliser leurs compétences dans une optique de sécurisation des parcours.

Sur le volet formation des projets, l'accompagnement régional des territoires se fait dans le cadre du financement des actions territoriales expérimentales (ATE) de la Région (536 703 € en 2015 et 317 203 € en 2016). Ces ATE permettent de répondre rapidement aux besoins des territoires ou des secteurs d'activité et de proposer une offre de formation en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, en développant les cofinancements.

En complément des sessions de formation de QUALIF Emploi Programme (marchés publics), ces actions territoriales permettent de répondre aux besoins des territoires ou des secteurs d'activité et de proposer une offre de formation en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, en développant les cofinancements.

Depuis 2015, 173 actions territoriales en réponse aux besoins en recrutement ont été soutenues dans le cadre du CPER représentant un montant global de 9 692 915 €.

On peut citer, à titre d'exemple, des réponses aux besoins croissants du secteur du numérique (développement WEB, e-commerce, digital), de l'agriculture (machinisme agricole, élevage laitier, responsable d'exploitation BIO, etc.), des industries (soudure, conduite de machine, maintenance, électronique, textile, etc.), secteur de la mer et du nautisme (mareyage, filière composite, EMR), de la construction (éco-construction), de l'hôtellerie restauration et du tourisme.

Depuis 2019, plusieurs actions de GPEC territoriales font également l'objet d'un soutien de la Région. Elles représentent un budget de 371 466 € (en autorisation d'engagement) et favorisent l'identification de plans d'actions à entreprendre localement dans le cadre des commissions territoriales emploi formation. A titre d'exemple, on peut citer les actions autour de la saisonnalité menées sur le Trégor ou à Dinan.

Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne

La Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) identifie 11 filières en Bretagne. Une observation des emplois et compétences permettra à l'avenir de mieux anticiper les besoins et de structurer efficacement la réponse publique.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne	1,20	1,80	150,0%	1,20	3,95	328,8%

a) La mise en œuvre de la charte « label social transport »

Elle s'inscrit dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne et de la conférence sociale régionale qui prévoit, notamment, la mise en œuvre de plans spécifiques sectoriels dans les transports routiers. Il s'agit de renforcer la compétitivité des entreprises et de sécuriser les parcours professionnels des salariés par le renforcement du dialogue social.

L'action est soutenue par l'État, la Région, la Fédération nationale des transporteurs routiers de Bretagne (FNTR Bretagne), la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs de Bretagne (FNTV Bretagne) et la CFDT transports Bretagne, signataires d'une charte qualité « label social ». Ensemble, ils conduisent une démarche de déploiement du label en Bretagne (promotion de la charte, module de formation « référents sociaux dans les entreprises », etc.).

A compter de l'année 2016, il s'est agi, grâce à une action de formation, de permettre aux acteurs des entreprises du transport des voyageurs et marchandises engagées dans la démarche de la charte qualité « label social transport », de prendre conscience de la pertinence du dialogue social, de partager leurs représentations et de s'appropriier les conditions et les outils pour instaurer un dialogue social de qualité.

Le financement est apporté à parité par l'État et la Région (40 000 € chacun), couvrant 61,5 % de l'ensemble du coût de l'action (130 000 €). Le dossier a été soldé en 2020.

De manière complémentaire, le CPER soutient également une étude initiée en 2020 par la CCI Bretagne sur les fonctions relevant de la chaîne logistique (fonctions « supply chain ») dans les entreprises bretonnes, afin de mesurer le degré de structuration de ces fonctions stratégiques au sein du tissu industriel régional, et de déterminer les besoins en compétences sur les métiers afférents.

b) Le secteur du tourisme

Un contrat d'objectif emploi formation tourisme, signé en 2012 pour renforcer la sécurisation des parcours professionnels, visait le développement d'une culture commune sur les compétences transversales requises dans l'ensemble des métiers du tourisme (incluant, notamment, le spectacle vivant et les festivals, etc.). Quatre compétences principales ont été identifiées et font l'objet d'une mutualisation inter-organismes paritaires collecteurs agréés :

- accueil ;
- e-tourisme et commercialisation ;
- management ;
- langues appliquées au tourisme : développer des compétences en langues pour valoriser la relation et développer sa clientèle.

Dans ce cadre, en 2015, une convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) a été conclue avec le Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs, pour un montant de 10 000 € de la part de l'État, soit 20 % du coût total prévu de l'action.

En 2016, deux EDEC ont été conclus pour un montant de 75 000 € : l'un avec FAFIH/FORCO sur une action visant à préparer les entreprises du commerce et du tourisme du centre-ville de Rennes avec l'arrivée de la LGV et l'ouverture du centre des congrès, l'autre avec l'AGEFOS-PME sur un « atout numérique » à destination des entreprises du commerce et du tourisme. En 2017, l'action FAFIH/FORCO a été reconduite sur d'autres territoires à hauteur de 80 000 €. Par ailleurs un EDEC FAFIH, AGEFOS, AFDAS a été conclu sur le secteur du tourisme afin d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur (36 000 €).

En 2018, la Direccte a soutenu une action portée par le FAFIH et le FORCO sur la thématique de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises du tourisme afin de les sensibiliser, de partager les bonnes pratiques et de leur proposer des temps de diagnostics et d'accompagnement approfondis pour répondre aux besoins repérés. Par ailleurs, une action relative à l'accompagnement RH des dirigeants a été menée par AGEFOS PME.

c) Le soutien à l'artisanat

Dans le cadre du soutien à l'artisanat du bâtiment, une convention EDEC avec la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne a permis de mettre en place des actions :

- d'ingénierie et de formation en vue d'aboutir à la conception et au développement d'un module de formation en e-learning novateur sur la qualité de l'air intérieur. Cet outil est le fruit des réflexions de la Commission environnement et construction durable de la Fédération régionale du bâtiment de Bretagne dans la lignée des travaux nationaux (ministère en charge de l'environnement) ;
- de formations courtes et longues sous forme de cycles à destination des responsables d'entreprise de l'artisanat du bâtiment : « gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment », « responsable de l'entreprise artisanale du bâtiment », « professionnel de la rénovation énergétique ».

Le financement apporté en 2016 par l'État et la Région sur le soutien à l'artisanat du bâtiment avait été de 40 000 € chacun, soit 80 % du coût total du projet (130 000 €). Cette action avait été reconduite en 2017 à hauteur de 55 000 € pour l'État.

- En 2018, une expérimentation a été menée afin d'identifier les freins et les leviers associés à la transformation numérique des entreprises du bâtiment, notamment ceux qui facilitent ou mettent en échec la conduite du changement dans ce secteur. A l'issue de cette expérimentation, l'ARACT Bretagne et les partenaires impliqués ont participé à la réalisation d'un livrable synthétisant les bonnes pratiques et les écueils à éviter lors de l'introduction d'un outil numérique.
- Cette même année, l'État a également financé des actions portées par la CRMA en faveur du développement des usages du numérique dans les entreprises artisanales bretonnes. En 2019, ce financement complémentaire a été renouvelé pour le développement des usages numériques. La CPRIA a ainsi pu développer un outil d'auto-diagnostic RH dématérialisé pour remédier aux difficultés de structuration des fonctions RH des entreprises artisanales.

Parallèlement à ces actions, l'État et la Région soutiennent depuis 2016 la structuration et l'actualisation d'un « Atlas de l'emploi de proximité » mettant à disposition, en ligne, des indicateurs statistiques emploi-formation relatifs à l'artisanat, à des niveaux régional et infra-régional.

d) L'économie sociale et solidaire (ESS)

Depuis 2015, des conventions ont été conclues avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : elles portent sur la qualité de l'emploi et les conditions de travail dans l'ESS en Bretagne pour améliorer les pratiques des entreprises. L'objectif est d'expérimenter de nouvelles formes de mutualisation, d'organiser cette mutualisation inter-entreprises sur deux territoires et d'essaimer ces expériences :

- le projet de Vannes, relatif à la mutualisation des compétences, a permis la création d'une plate-forme « La Place » qui est désormais opérationnelle. La Place s'adresse spécifiquement aux acteurs de l'ESS dont les projets requièrent des compétences transverses, ponctuelles ou continues et à temps partiel (communication externe, ressources humaines, stratégie et développement, informatique, gestion administrative et financière, etc.) ;
- le projet de l'espace associatif « Quimper/ADESS », a abouti à la création du groupement d'employeur associatif Intersectoriel (GEAI) sur le territoire du Finistère ;

- une étude prospective des besoins en emplois et en compétences sur un champ spécifique de l'économie sociale et solidaire, celui du réemploi, a été finalisée en 2020 par la CRESS, avec le soutien de l'État et de la Région. Cette étude a contribué à la construction de parcours de formation pertinents sur le métier de technicien valoriste, au vu des compétences requises sur ce métier.

- D'autres actions ont été menées telles que celles consistant en l'accompagnement à la reprise-transmission en SCOP qui a pour objectif de promouvoir, d'informer et de communiquer sur le statut SCOP auprès des acteurs du développement économique, de rencontrer les salariés qui pourraient être intéressés par la reprise de l'entreprise ou encore de proposer un accompagnement technique réalisé par l'Union régionale des SCOP de l'Ouest.
- La Région soutient les structures d'animation territoriales en accompagnant la formation des bénévoles à hauteur de 175 590 € en 2018 et 194 450 € en 2019. Conjointement, l'État apporte son concours financier depuis 2015 sur les actions portées par la CRESS.

Par ailleurs, le soutien par le CPER d'une étude, finalisée en 2019 sous le pilotage de We Ker, visant à caractériser l'emploi au sein des structures associatives du bassin rennais, a permis d'initier des actions d'accompagnement RH à destination de ces structures, comme leur sensibilisation à la fonction d'employeur et la mise en place de formations sur les fonctions d'employeur et de dirigeant. Parallèlement, les crédits contractualisés ont soutenu un appui à l'emploi durable des salariés en sortie d'insertion par l'activité.

Depuis 2020, un soutien est apporté à une action « RSE & ESS » pilotée par la CRESS au niveau régional et déployée sur 4 territoires volontaires : Fougères, Vitré (35), Morlaix (29) et Auray (56). Associant les acteurs du développement économique de ces territoires, cette action a pour ambition de rapprocher entreprises conventionnelles souhaitant développer une politique de RSE et entreprises ESS (en particulier les entreprises d'insertion par l'activité économique) pouvant leur fournir produits et services dans ce cadre. L'objectif est en particulier de développer les liens d'affaires entre clients et fournisseurs potentiels, au service du développement de l'emploi sur les territoires.

e) Le soutien à l'économie culturelle

En 2020, l'Opco AFDAS a finalisé une étude, soutenue par le CPER, qui a permis d'identifier les compétences attendues sur les métiers spécifiques aux secteurs culturels et créatifs relevant de son périmètre d'intervention. Complémentairement, le CPER a apporté son concours à un travail infra-régional d'analyse des enjeux compétences sur ces métiers, porté par le PETR du Pays de Morlaix.

f) Le soutien à l'agriculture

Dans le secteur agricole, la chambre régionale d'agriculture de Bretagne a travaillé à la construction d'un observatoire emploi-formation du secteur alimentaire en Bretagne. En outre, la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) évalue les formations régionales pour renouveler les générations agricoles, stimuler l'activité et développer l'emploi en milieu rural.

La chambre régionale d'agriculture a également réalisé une étude relative aux pistes d'actions pour développer l'attractivité sur les métiers de la production agricole et une

communication proactive dans les standards numériques actuels. Enfin, en 2020, la chambre régionale d'agriculture a initié des travaux visant une actualisation du volume d'emplois dans les filières agricoles bretonnes.

Par ailleurs, à partir de l'exploitation de données recueillies auprès des Agences emploi formation (AEF), l'ANEFA Bretagne a produit des portraits de territoires, sur la thématique du marché du travail, à l'échelle de la région, des départements, des 14 CTEF et des 59 EPCI bretonnes. En 2020, le CPER a également soutenu une étude de l'ANEFA Bretagne sur la notion de « marque employeur » dans le secteur agricole, qui a fait émerger des préconisations en matière d'accompagnement des employeurs dans une mise en évidence plus efficiente de leurs facteurs d'attractivité face aux difficultés de recrutement rencontrées.

g) Le soutien à l'économie bleue

Le soutien à l'économie bleue s'est traduit par des études afin de développer une analyse prospective sur les besoins en emplois et en formations. Ainsi, le GIP d'aménagement du territoire du Pays de Morlaix soutient les métiers émergents dans le secteur des biotechnologies marines et AGRO CAMPUS OUEST analyse les métiers et les compétences existants dans la filière algues.

En 2018, l'État et la Région ont apporté leur soutien à la réalisation d'une étude portée par le Campus des métiers Industries de la mer, qui a permis d'analyser de façon détaillée les attentes des entreprises sur des compétences techniques transverses à plusieurs métiers en tension et en devenir dans ce secteur, et par suite, de mettre en place des actions afin de favoriser le développement de ces compétences.

h) Le soutien au secteur de l'agroalimentaire

Les profondes mutations que connaît la filière agroalimentaire ont des conséquences fortes en termes d'employabilité des salariés. C'est dans le cadre d'un collectif partenarial rassemblant l'ABEA, l'OCAPIAT, Pôle emploi, l'Etat (DIRECCTE et DRAAF) et la Région Bretagne qu'est expérimentée depuis 2019 la mise en œuvre d'une action de GTEC à l'échelle du Sud Finistère.

Les objectifs de cette action expérimentale visent à anticiper et à favoriser la mobilité professionnelle des salariés du secteur, à faciliter de manière innovante le rapprochement entre les besoins des entreprises et les personnes en recherche d'emploi et à impliquer structurellement les entreprises du bassin dans le dispositif et créer une dynamique durable.

i) Le soutien à l'industrie de la santé

Le CPER a soutenu une étude des enjeux emploi-compétences de l'industrie de la santé en Bretagne. Les enseignements de cette étude, qui ont été valorisés lors des « rencontres de la filière santé » organisées le 6 octobre 2020, ont par ailleurs contribué à la construction de la Stratégie régionale recherche et innovation (S3) 2021-2027.

j) Le soutien aux territoires

Les démarches territoriales en matière d'emploi-formation sont diverses. À titre d'exemple, on peut citer les actions visant à recueillir et partager des informations sur les territoires afin d'accompagner le développement de l'emploi et des compétences et d'en renforcer l'attractivité. C'est le cas pour les Pays de Fougères-Marches de Bretagne et de Vitré. Des actions sont aussi

engagées auprès des TPE et PME afin de mieux anticiper les mutations économiques de leurs territoires et d'adapter les besoins en formation.

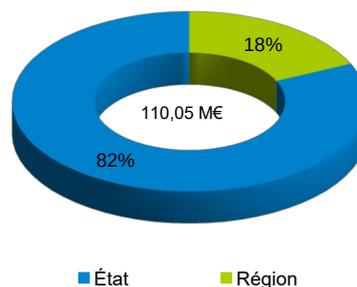
VOLET TERRITORIAL

L'État et la Région souhaitent soutenir les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité entre les territoires. Ce volet est conçu en articulation avec la politique territoriale de la Région. Il présente six objectifs stratégiques resserrés, correspondant aux grands enjeux des dynamiques territoriales et permettant une concentration des moyens.

	État	Région*	Europe	Total
Total volet territorial	90,05 M€	20 M€	-	110,05 M€

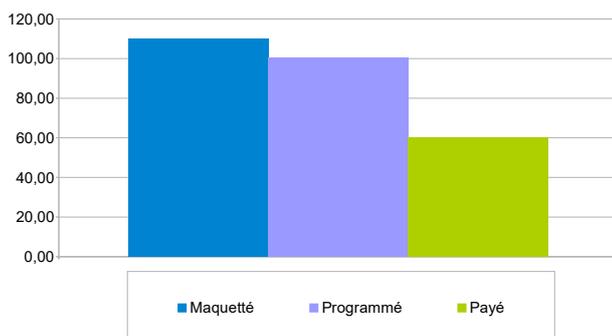
*Le total de la part « Région » ne comporte pas les différents contrats de partenariats.
Le présent tableau ne prend pas en compte les fonds FEADER et FEDER portés par l'Europe

Répartition par financeur des crédits inscrits

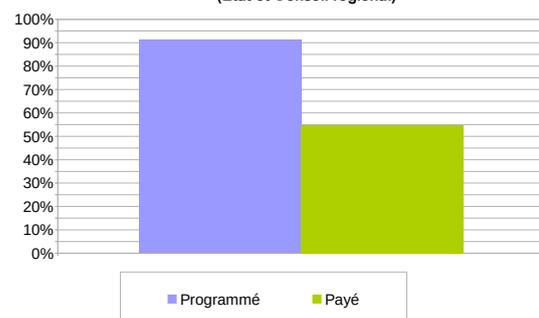


Exécution financière à fin 2020

Maquetté / Programmé / Payé État – Région
Bilan quantitatif au 31/12/2020



% de crédits programmés et payés
par rapport au montant inscrit
(État et Conseil régional)



Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2020			RÉGION au 31/12/2020		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Volet Territorial	90,05	47,05	52,3%	20,00	53,31	-
Objectif stratégique n°1 : Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral	6,00	3,65	60,8%	6,00	5,35	89,1%
Objectif stratégique n°2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,05	4,25	67,0%	Contrats de Partenariats	6,89	
Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'accès aux services au public		5,95			3,62	
Objectif stratégique n°4 : Renforcer les centralités des villes petites et moyennes		19,98		14,00	18,70	
Objectif stratégique n°5 : Soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14,00	13,12	93,7%	Contrats de Partenariats	7,44	
Objectif stratégique n°6 : Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25,00	0,11	0,4%		11,32	

Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral

La Bretagne compte 12 îles habitées de façon permanente. Le contrat de partenariat entre l'Association des Iles du Ponant, la Région et l'État, couvrant la période 2015-2020, a été signé le 10 juillet 2015 à Ouessant, en présence du Premier ministre.

À travers ce contrat, les partenaires confirment la prise en compte des spécificités insulaires dans leurs politiques territoriales et définissent des priorités :

- maintien et développement de services collectifs essentiels ;
- accès au logement pour les résidents permanents ;
- développement d'activités économiques viables et diversifiées ;
- préservation et valorisation du patrimoine et de l'environnement ;
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique.

Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'État garantit aux îles un soutien financier à hauteur de 4 M€ (FNADT), complété par des crédits en faveur de la construction de logements sociaux, de la gestion des déchets et de la transition écologique (notamment programmes TEPCV) et de développement des énergies renouvelables. L'engagement de la Région porte lui sur un montant de 6 M€, mobilisés au titre du contrat de partenariat État / Région / Association des Iles du Ponant.

Les projets soutenus depuis 2015 correspondent pleinement aux priorités : logements pour actifs à Batz, Ouessant, Hoëdic, équipements sportifs pour les jeunes à Groix et Sein, restauration du phare de Batz, déchetteries à Belle-Ile et l'île aux Moines, étude foncière à Hoëdic, maison de santé à Groix, réhabilitation d'un complexe culturel à Belle-Ile, restauration paysagère de sites naturels à Molène, etc.

Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires

L'anticipation des mutations économiques passe par une connaissance de chaque territoire afin d'identifier et d'accompagner les transitions en cours.

Trois actions prioritaires ont été retenues au titre du volet territorial, en complémentarité avec le volet emploi du CPER :

- l'accompagnement des acteurs au sein des territoires confrontés à des mutations économiques ;
- la structuration et le développement des tiers-lieux ;
- les actions en faveur du renouvellement du foncier économique.

Ciblées vers des territoires prioritaires (bassins d'emplois industriels, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), ces actions visent à soutenir activement les acteurs qui se mobilisent en faveur de l'emploi et de l'émergence de nouvelles activités.

Au titre des réalisations, il faut souligner en particulier le soutien à des opérations en faveur du renouvellement du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises (traitement de friches, densification de zones d'activités et création d'ateliers-relais à Josselin, etc.) ainsi qu'à la mise en place d'incubateurs de l'économie sociale et solidaire (« Tag » à Saint-Brieuc, Morlaix et Lorient) et de « fablab » à Redon, Auray ou Vitré ou d'espaces de co-working (Crozon). La création du Photonics Park à Lannion ou encore le confortement d'une filière d'approvisionnement en matière première pour la production de ouate de cellulose à Morlaix sont d'autres exemples valorisant une approche filière.

Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public

L'accessibilité aux services au public est un enjeu présent dans tous les territoires ruraux et périurbains, mais aussi dans les quartiers prioritaires.

En pleine adéquation avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, adoptés dans les 4 départements bretons en 2017, le CPER apporte un soutien majeur au déploiement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des maisons de services au public (MSAP).

Depuis une dizaine d'années, la dynamique de regroupement et d'exercice coordonné des professionnels de santé est particulièrement forte en Bretagne, puisque plus de 90 MSP sont aujourd'hui reconnues. Ces lieux de mutualisation de l'offre de soins de premier recours sont mis en place dans le cadre d'un projet de santé validé par l'ARS. Le volet territorial du CPER et les contrats de partenariat de la Région sont mobilisés pour le financement de la construction ou de l'extension des bâtiments des maisons de santé dans des territoires fragiles en termes de démographie médicale (Louargat, Plancoët, Malestroit, Milizac, Pleyben, Pont-de-Buis, Trégourez, Saint-Brice-en-Coglès, Pléchâtel, Pleugriffet, Val d'Anast, Le Pertre, etc.).

Afin d'améliorer l'accès aux services dans les territoires, l'État a également déployé un réseau de maisons de services au public, devenues les espaces France services, afin de rapprocher les opérateurs (la Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie, etc.) des habitants. Une soixantaine de MSAP/EFS, situées dans des communes rurales ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville, fonctionnent aujourd'hui en Bretagne, dont certaines ont fait l'objet d'un

accompagnement en investissement dans le cadre du volet territorial du CPER par l'État ou la Région (Guéméné-sur-Scorff, Tréguier, Landivisiau, par exemple).

Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes

À travers le volet territorial du CPER, l'État accompagne les villes petites et moyennes qui définissent une stratégie en faveur de l'attractivité de leur centre en actionnant tous les leviers : amélioration de l'habitat, requalification des commerces, équipements publics, mobilités, etc.

Depuis le lancement du CPER, plusieurs communes ont engagé des études pré opérationnelles avec l'appui du volet territorial tandis que dans d'autres villes, de premiers investissements ont été financés par l'État ou la Région afin de conforter les fonctions de centralité (réhabilitation de l'ancienne prison en centre culturel à Guingamp, halles à Mûr-de-Bretagne ou Maunon, cinéma associatif à Redon, aménagement urbain à Tréveneuc ou Hanvec, maintien de derniers commerces en centralité en milieu rural à Locquéolé ou Tréglamus, etc.).

L'avenant au CPER signé le 16 décembre 2016 a prévu un renforcement de l'action de l'État et de la Région en faveur des centralités, en particulier pour pouvoir soutenir dans ce cadre des bourgs ruraux, avec un abondement de 14 M€ côté État, la Région s'engageant sur la même somme supplémentaire au bénéfice des territoires.

En février 2017, un premier appel à candidatures a été lancé, associant l'État et la Région, mais également la Banque des territoires et l'Etablissement public foncier (EPF) de Bretagne afin d'expérimenter pour soutenir conjointement des projets globaux de dynamisation de centres-villes ou centres-bourgs. Dans ce cadre, les partenaires accompagnent 60 projets (25 en études et 35 en travaux) sur la période 2017-2020, pour un montant total de soutien de 29 M€. Un second appel à projets, poursuivant les mêmes objectifs, a été lancé en novembre 2018 par les 4 partenaires. 70 projets (28 en études et 42 en travaux) ont été sélectionnés en juillet 2019.

Dans le domaine des musées, la Région et l'État ont cofinancé la rénovation du musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel : trois tranches de travaux ont été réalisées depuis 2016 (financement de l'État de 561 499 € et de la Région de 851 581 €) pour une réouverture prévue à l'automne 2021.

En ce qui concerne d'autres types d'équipements culturels, la réhabilitation de la manufacture des tabacs à Morlaix, la création du centre culturel de Paimpol, du pôle de développement culturel « Le Petit Echo de la Mode » à Châtelaudren, de l'espace culturel et de congrès de La Gacilly ont également été soutenus.

Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains

Dès la signature du CPER, la négociation des contrats métropolitains s'est engagée avec Brest et Rennes, qui ont accédé par décret au statut de métropole au 1er janvier 2015. L'intérêt de ces contrats est de consolider dans un document unique les soutiens apportés par le CPER, les fonds européens ou le programme des investissements d'avenir à la concrétisation de leur stratégie métropolitaine.

Ces contrats ont été signés par l'État, la Région, les Conseils départementaux et les Métropoles en novembre 2015. Ils s'articulent autour des axes principaux suivants :

- enseignement supérieur, recherche, innovation ;
- mobilité et villes durables,
- renouvellement urbain ;
- équipements métropolitains.

Ils ont été complétés en 2017 par des pactes métropolitains d'innovation signés entre les métropoles, l'État et la Région. A Brest, le pacte porte sur le « Campus mondial de la mer » (ateliers des Capucins, projet Océanolab, équipement scientifique, etc.), tandis que Rennes a choisi de se positionner sur la thématique des « mobilités intelligentes » (expérimentation de bus électriques, événement InOut, etc.).

S'agissant des équipements métropolitains, objets du soutien du volet territorial, sont concernés à Brest la rénovation du centre des congrès du Quartz, du conservatoire national botanique, la relocalisation du Fourneau et, à Rennes, la construction du nouveau conservatoire de musique, le projet « Vilaine » et l'accompagnement de la dynamique « french tech Rennes – Saint-Malo » avec notamment le financement par l'État et la Région des investissements relatifs au bâtiment « Mabilay » (acquisition, espace de co-working, hôtel de start-up, etc.). En septembre 2020, le Centre de congrès le Quartz s'est vu attribué une subvention de 150 000 € et le Fourneau de 90 000 €.

Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU

En Bretagne, 12 intercommunalités sont concernées par la politique de la ville.

Sur les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte la Bretagne, 4 ont été désignés d'intérêt national pour le renouvellement urbain (Bellevue à Brest, Maurepas et Le Blosne à Rennes, Bois du Château à Lorient) et 8 d'intérêt régional (Balzac à Saint-Brieuc, Iroise à Ploufragan, Pontaniou à Brest, Kermoyan à Quimper, Villejean à Rennes, Marville à Saint-Malo, Kervéanec Nord à Lorient et Kerfrehour à Lanester).

Une convention régionale pour le renouvellement urbain a été signée par le préfet de région, le président du Conseil régional, le délégué général de l'ANRU et le directeur régional de la Caisse des dépôts le 16 décembre 2015. Cette convention définit les modalités de soutien de chaque partenaire aux projets et a servi de socle pour la préparation des protocoles de préfiguration de chaque agglomération concernée par un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Suite au doublement du NPNRU décidé en 2018, l'ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain) mobilise une enveloppe financière pour les 8 quartiers d'intérêt régional de 39 M€ de subventions et de 18,5 M€ de prêts bonifiés afin de permettre des investissements (démolition/reconstruction de logements, aménagements urbains, équipements publics, etc.).

Dans le même temps, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien au renouvellement urbain en mettant en place, sur la période 2014-2020, une enveloppe de 14 M€ spécifiquement dédiée aux opérations portées dans les 12 quartiers retenus au titre du

NPNRU. Les crédits de cette enveloppe ont été répartis par quartier sur la base d'indicateurs de fragilité économique et sociale. Cette dotation dédiée vient compléter l'intervention régionale au titre des contrats de partenariat.

Ainsi, la Région a soutenu en 2020 la réhabilitation de logements sociaux dans le quartier du Blosne à Rennes, la démolition/reconstruction de logements sociaux dans le quartier de la Découverte à Saint-Malo, des aménagements urbains dans le quartier de Kermoysan à Quimper, ou encore la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur dans le quartier Bois du Château à Lorient.



CPER BRETAGNE 2015 – 2020
Bilan d'exécution fin 2020